

CHANGER LE MONDE

Assurer l'avenir du SASEC

Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire

Résultats de sondage et recommandations

Mars 2020

CCOMPAGNER COOPÉRER CONSEILLER DÉVELOPPE

Table des matières

Présentation de la FPPE	3
Introduction	4
1. L'état de la situation	5
1.1 Un pilier de la laïcité scolaire	6
1.2 Un service complémentaire enraciné dans la mission de l'école	8
1.3 Un service pertinent et reconnu	11
2. L'avenir du SASEC menacé	13
2.1 Loi et réglementation	13
2.2 Financement	15
2.3 L'évolution du nombre d'AVSEC	17
3. Être AVSEC : la réalité sur le terrain	20
3.1 Portrait des AVSEC	20
3.2 Une offre de service disparate, une charge lourde	22
3.3 Conflits de rôle et risque de sous-traitance	24
4. Miser sur les services universels	28
4.1 Vers une médicalisation de l'éducation ?	28
4.2 Pour une vision humaniste	29
4.3 La refonte d'ECR et les AVSEC	30
5. La quête de reconnaissance	33
5.1 Sortir de l'ombre : un défi	33
5.2 Faire la différence auprès des élèves	36
5.3 Individualisation du rôle	37
5.4 Vers une vision commune	39
6. Sortir de l'impasse lexicale	42
6.1 Vers un changement de titre d'emploi ?	42
6.2 Un concept qui crée la confusion	44
6.3 Quel projet pour l'avenir ?	
Conclusion	47
Recommandation 1 – Reconnaissance du service	
Recommandation 2 – Financement adéquat	48
Recommandation 3 – valorisation de l'expertise publique	
Recommandation 4 – Agir pour l'avenir	
Bibliographie	

Présentation de la FPPE

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) représente près de 10 000 membres répartis dans 69 des 72 commissions scolaires¹ francophones, anglophones et à statuts particuliers (Littoral, Crie et Kativik). Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

La Fédération représente les 35 corps d'emplois professionnels qui assurent des services directs à l'élève (dont les orthophonistes, les psychologues, les ergothérapeutes, les conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire, les animatrices et animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, les conseillères et conseillers d'orientation, les psychoéducatrices et psychoéducateurs), des services pédagogiques ainsi que des services administratifs.

La mission de la FPPE est de promouvoir le développement des intérêts professionnels, sociaux et économiques des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec. La FPPE travaille à protéger et à valoriser les services publics, plus spécifiquement l'expertise professionnelle développée au sein des commissions scolaires. Elle défend les droits fondamentaux compris dans les chartes des droits et libertés de la personne, le droit d'association, le droit à la libre négociation et le droit à la liberté d'action syndicale.

FPP

ACCOMPAGNER

COOPÉRER

CONSEILLER

¹ L'appellation commission scolaire est conservée dans l'ensemble du rapport en raison de la période de transition dans la mise en place des centres de services scolaires.

Introduction

Le Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (SASEC) a été mis en place dans les commissions scolaires québécoises dans le contexte de la déconfessionnalisation du système scolaire, au tournant des années 2000. Ironiquement, c'est aujourd'hui au nom de la laïcité scolaire qu'il pourrait disparaître.

Pour la FPPE, le SASEC est un service aux élèves incontournable qu'il faut non seulement maintenir, mais promouvoir et mieux déployer. Porté par des professionnelles et professionnels passionnés, les animatrices et animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire (AVSEC), ce service complémentaire, qui s'adresse à l'ensemble des élèves, peut faire toute la différence dans le parcours scolaire. Il favorise non seulement la réussite éducative, mais aussi le développement de l'élève dans sa globalité.

C'est pourquoi nous demandons que le Ministre Jean-François Roberge manifeste officiellement son appui au SASEC et la mise sur pied rapide d'un comité ministériel en marge de la refonte du cours d'éthique et culture religieuse (ECR). Ce Comité doit avoir notamment pour mandat de faire l'évaluation de la situation du SASEC dans toutes les commissions scolaires du Québec, faire une réflexion et des recommandations concernant le financement du service, la formation initiale et continue des AVSEC, le quide ministériel, le nom du service et le plan de classification.

La FPPE a consulté les AVSEC par voie de sondage. Si l'objectif initial était la proposition d'un nouveau titre d'emploi pour les AVSEC, il est rapidement devenu clair qu'une telle démarche était insuffisante : ce que les membres souhaitent, c'est la survie de leur service, mais sans en perdre le sens. Dans cette perspective, et toujours à partir des résultats de sondage, ce rapport présente d'abord les fondements du SASEC, ce qui permet d'expliquer le contexte complexe dans lequel évoluent ces professionnelles et professionnels. C'est ce qui nous amène ensuite à présenter les enjeux et défis que rencontre la profession. Le rapport se conclut par une présentation des recommandations et de la démarche préconisée par la FPPE.

1. L'état de la situation

En octobre 2019, le Ministre Jean-François Roberge a profité du dépôt du projet de loi n°40 qui transforme les commissions scolaires en centres de services scolaires pour proposer le retrait des mentions à la vie spirituelle de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Ce sujet n'a même pas eu le temps d'être discuté pendant l'étude détaillée et le Ministre n'a jamais expliqué son intention avant le bâillon permettant la sanction du projet de loi n°40, qui a eu lieu dans la nuit du 8 février 2020.

En parallèle, le gouvernement a aussi annoncé son intention de revoir le programme d'éthique et culture religieuse (ECR). C'est dans cette foulée que nous avons appris, par le biais des médias, la volonté du Ministre de modifier le rôle et le titre des AVSEC :

« Au cabinet du Ministre de l'Éducation, on assure que cette profession [AVSEC] n'est pas en péril. "Elle sera ultérieurement redéfinie en des postes d'animateurs en développement personnel et à l'engagement communautaire via une modification au Régime pédagogique", a précisé son porte-parole ²».

Ces choix se font après l'adoption, encore sous bâillon, du controversé projet de loi n°21 qui interdit l'accès aux postes d'enseignement et de directions aux personnes souhaitant porter un signe religieux considéré ostentatoire pendant leur prestation de travail.

Même si le gouvernement poursuit sur sa lancée et retire toutes références au concept du religieux des écoles (incluant à tort le concept de vie spirituelle), concrètement, rien ne change. Les frictions liées à l'expression à une appartenance religieuse ne vont pas disparaître du jour au lendemain. Le besoin de connaissances en matière de religions et de courants de pensée séculière et surtout, la mise en place de dialogues pour favoriser le vivre ensemble dans les écoles vont demeurer. Les questionnements existentiels des élèves, leurs besoins de se recentrer sur leurs valeurs et de trouver un sens à leurs activités sont tout aussi importants, même si peu – voire pas du tout – d'espaces et de temps y sont consacrés à l'école. Il ne faudrait pas que la peur des mots rende l'équipe-école de moins en moins outillée pour répondre aux besoins des élèves.

FPP

COMPAGNER CO

COOPÉRER

² Geneviève Lajoie, « Projet de loi 40 : Québec Solidaire inquiet du sort réservé aux animateurs de vie spirituelle », *Journal de Québec*, 14 janvier 2020.

1.1 Un pilier de la laïcité scolaire

La déconfessionnalisation de l'école québécoise est un processus en marche depuis le Rapport Parent. Lors des États généraux de 1996, il est recommandé d'achever la séparation de l'Église et de l'État³, ce qui se concrétise en 1998 par le passage des commissions scolaires confessionnelles à des commissions scolaires linguistiques, et en 2000 avec l'adoption du projet de loi n°118.

Le projet de loi n°118 amène la création du SASEC, ainsi présenté dans un document de l'époque. François Legault était alors Ministre de l'Éducation :

« Les services d'animations pastorale et religieuse sont remplacés par un service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire. Ce service non confessionnel est offert à tous les élèves et est financé à tous les niveaux par l'État. Il est mis en place dès juillet 2001 au secondaire et en juillet 2002 au primaire. ⁴ [...]

L'expression « animation spirituelle » désigne ce qui est relatif au sens à la vie, à l'expérience réfléchie et responsable, aux valeurs. Le « spirituel » se distingue ainsi du « religieux », qui concerne la relation au divin, qui englobe la dimension spirituelle mais en la reliant à la foi en Dieu et à une communauté de foi. L'animation spirituelle consistera donc à aider les élèves à faire face aux questions du sens à la vie, au fil des événements et des situations quotidiennes : difficultés familiales, recherche d'identité, problèmes d'adaptation, quête spirituelle, accident, deuil, expériences amoureuses, constat d'injustice, etc. Elle les aidera à former leur conscience, à discerner le sens des choses, à se donner des raisons de vivre⁵. »

Le Cadre ministériel du SASEC servant à définir et organiser le service est publié en 2005 (une version préliminaire avait été réalisée en 2001). Son titre est *Pour approfondir sa vie intérieure et changer le monde : l'animation spirituelle et l'engagement communautaire, un service complémentaire.* Le Cadre insiste sur le caractère non confessionnel du service, soit :

« 1) que le service n'est pas prévu pour accomplir la mission propre des églises ou des groupes religieux ou encore pour servir leurs intérêts;

3

³ Ministère de l'Éducation, Commission des États généraux sur l'éducation, 1996, Publications du Québec, 1996, p. 53 ; cité dans Jacques Cherblanc, Théorisation ancrée du religieusement acceptable au Québec: le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire dans les écoles secondaires francophones de l'île de Montréal, Thèse de doctorat en sciences des religions, UQAM, 2005, p. 47.

⁴ Ministère de l'Éducation, Dans les écoles publiques du Québec : une réponse à la diversité des attentes morales et religieuses, 2000, p. 14-15.

⁵ Idem

2) que les personnes à qui le service est confié, quelles que soient leurs croyances, n'agissent pas au nom de ces Églises ou groupes. Entre autres choses, il ne leur appartient pas de promouvoir les perspectives et les rites propres à une Église ou à un groupe religieux⁶ ».

Le SASEC est construit en fonction des quatre caractéristiques d'une école publique non confessionnelle, soit une école commune, inclusive, démocratique et ouverte⁷. Par sa définition de la « vie spirituelle », le Cadre ministériel expose aussi qu'il s'agit d'un concept distinct du « religieux » :

« La vie spirituelle est une démarche individuelle située dans une collectivité, qui s'enracine dans les questions fondamentales du sens de la vie et qui tend vers la construction d'une vision de l'existence cohérente et mobilisatrice, en constante évolution⁸ ».

Dans un Avis publié en 2006, le Comité sur les affaires religieuses (CAR) présente le SASEC comme un des « cinq éléments d'actualisation de la laïcité ouverte de l'école publique québécoise puisque, dans ce service, sont conciliés la neutralité institutionnelle et le respect des droits fondamentaux en matière de religion et d'égalité de traitement ⁹». Le CAR indique aussi que les orientations et balises régissant l'intervention des AVSEC s'inscrivent dans le principe de neutralité de l'institution scolaire et qu'en ce sens, le service est l'une des « assises pédagogiques de la nouvelle culture institutionnelle à instaurer au regard du traitement du fait religieux et du cheminement spirituel à l'école publique ¹⁰». En résumé, pour le CAR, « le service incarne la séparation des Églises et de l'État ¹¹».

Finalement, dans son Mémoire en lien avec le projet de loi n°40, publié en décembre 2019, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) est très claire à cet égard :

« Insistons à nouveau, contrairement à ce qui a été rapporté, le SASEC ne constitue pas davantage un « vestige » de l'époque où l'école québécoise était confessionnelle. Tant la prise en compte du cheminement spirituel de l'élève, dans les limites de la

ACCOMPAGNER ____

⁶ Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sports, *Pour approfondir sa vie intérieure et changer le monde : L'animation spirituelle et l'engagement communautaire, un service éducatif complémentaire, Cadre ministériel*, 2005, p. 10.

⁷ *Ibid.*, p. 9.

⁸ *Ibid.*, p. 10.

⁹ Comité sur les affaires religieuses : la laïcité scolaire au Québec : Un nécessaire changement de culture institutionnelle, *Avis au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,* 2006, p. 40. CAR p. 40

¹⁰ *Ibid*, p. 42.

¹¹ *Ibid.*, p. 40.

mission éducative de l'école, que la mise sur pied du SASEC sont survenues dans la foulée de la laïcisation du système scolaire québécois au cours des vingt dernières années. Ils constituent deux des « cinq éléments structurants qui [...] assurent la cohérence » au modèle de laïcité alors retenu, dont : « 1) le respect de la liberté de conscience et de religion; 2) la neutralité de l'école publique; 3) la prise en compte du cheminement spirituel de l'élève; 4) le service commun d'animation spirituelle et d'engagement communautaire; et 5) le programme unique en matière d'éthique et de culture religieuse » Le projet de loi n° 40 apparaît ainsi compromettre au moins deux des cinq éléments structurants de la laïcité scolaire, telle qu'élaborée au Québec depuis le processus de déconfessionnalisation amorcé en 1997¹² ».

1.2 Un service complémentaire enraciné dans la mission de l'école

La mise en place du SASEC s'est fait dans la foulée de la révision de la mission de l'école qui, depuis la Réforme éducative des années 2000, est définie autour de trois axes : instruire, socialiser, qualifier. Comme le souligne le Cadre ministériel de 2005, le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire est partie prenante de cette mission¹³.

« La fonction de socialiser est probablement celle à laquelle le service contribue davantage, car il promeut le développement d'une véritable conscience sociale. Il favorise l'apprentissage du vivre-ensemble et le développement d'un sentiment d'appartenance à la collectivité. Il offre des occasions de s'approprier des valeurs fondamentales nécessaires à la vie sociale et démocratique. Il prépare les élèves à devenir des citoyens autonomes et responsables et réduit les risques d'exclusion. Il contribue à l'épanouissement des personnes et à l'institution d'une communauté solidaire ¹⁴».

Dans une lettre du 15 mai 2002, le Ministre de l'Éducation de l'époque, Sylvain Simard, présente le SASEC aux présidences des commissions scolaires. Il souligne la grande importance qu'il accorde au service et précise qu'il est « enraciné dans la mission de l'école et pleinement arrimé aux perspectives du *Programme de formation de l'école québécoise* et du nouveau cadre de référence des services éducatifs complémentaires¹⁵».

FPPE 🗾

COMPAGNER COO

CONSEILLER

¹² Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Mémoire à la commission* de la culture et de l'éducation, projet de loi n°40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, décembre 2019, p. 65-66.

¹³ Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sports, *Pour approfondir sa vie intérieure et changer le monde : L'animation spirituelle et l'engagement communautaire, un service éducatif complémentaire, op. cit.*, p.14.

¹⁴ Idem

¹⁵ Sylvain Simard « Mise en place du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire au primaire », 15 mai 2002 [archives FPPE].

Le Cadre ministériel explique d'ailleurs clairement comment le SASEC s'inscrit dans le Programme de formation de l'école québécoise et le projet éducatif :

Programme de formation de l'école québécoise	Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire	
Visées du programme	Visées du service	
 Construction d'une vision du monde. Structuration de l'identité. Développement du pouvoir d'action. 	 Unifier son être dans une vision cohérente de l'existence. Se donner une conscience sociale. Construire une cohérence personnelle et sociale. 	
Aspects pédagogiques	Aspects pédagogiques	
 L'école est une communauté d'apprentissage. Les élèves sont actifs et dynamiques dans leur processus d'apprentissage. Les élèves sont les premiers artisans de leurs apprentissages. L'enseignante ou l'enseignant est une personne-ressource qui soutient les élèves dans le développement de compétences. 	 Le service est comparé à un laboratoire de vie, lieu de partage et d'entraide centré sur l'action. Les élèves sont des chercheuses et des chercheurs. Les élèves sont à la fois le sujet et l'objet de leurs apprentissages. L'animatrice ou l'animateur a un rôle d'accompagnement des élèves dans le développement de leur vie spirituelle et de leur conscience sociale. 	

Le SASEC se définit donc comme un « laboratoire de vie », soit un espace qui favorise la réflexion, l'élaboration de sens et de solidarité : « C'est un lieu de découverte, de création, d'apprentissage de la prise de parole et de la pensée critique où l'agir occupe la première place. Il permet aux élèves d'interpréter leur histoire personnelle et de l'enraciner dans celle de la collectivité ¹⁶».

L'idée du laboratoire exprime aussi l'importante de l'expérimentation et du processus. En ce sens, le SASEC démontre encore cette volonté de s'éloigner d'une approche confessionnelle. Il valorise plutôt la liberté et l'affranchissement

FPPI

COMPAGNER COOPÉ

CONSEILLER

¹⁶ Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sports, *Pour approfondir sa vie intérieure et changer le monde : L'animation spirituelle et l'engagement communautaire, un service éducatif complémentaire, op. cit.*, p. 12.

des contraintes dans le développement d'une vision de l'existence qui est propre à chaque élève.

Les AVSEC sont appelés à mettre en place une « approche centrée sur l'action » (ACA) qui se déplie en trois phases : l'agir, le relire, le réinvestir¹⁷.

Agir	Faire vivre concrètement différentes facettes de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire, à travers des actions et des réflexions diverses, adaptées à la réalité des élèves et de l'école. L'AVSEC vise à éveiller, susciter la réflexion, sensibiliser.
Relire	Faire un retour sur ce qui a été vécu, en dégager le sens et la portée pour soi, les autres et la société. Les AVSEC donnent aux élèves des occasions de réfléchir, de se questionner et de se remettre en question pour les aider à approfondir ce qui a été expérimenté au moment de l'agir.
Réinvestir	Poursuivre, dans un « agir renouvelé », la recherche et l'expérimentation dans l'univers de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire. Favoriser l'autonomie des élèves, leur responsabilisation et leur désir d'engagement.

Il s'agit d'un processus dynamique qui peut être déployé de diverses façons, mais l'importance du « relire » est souvent mise de l'avant. Le Ministère rappelle d'ailleurs que « la deuxième phase, celle du « relire », est la plus déterminante pour l'atteinte des objectifs du service. Il faut éviter de l'escamoter¹⁸ ».

En somme, dès sa mise en place, le SASEC est conçu comme un service complémentaire pertinent pour le développement global des élèves. Son rôle est d'accompagner les élèves dans cette période charnière de construction de soi et de son rapport à l'autre et à la société. Pour favoriser l'épanouissement des élèves, les AVSEC mettent en place des lieux de réflexion, d'échange et d'expérimentation : des laboratoires de vie.

¹⁷ *Ibid.*, p. 21-23.

¹⁸ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire – Fiche 6 : approche centrée sur l'action, mai 2002.

1.3 Un service pertinent et reconnu

À chaque fois qu'on s'intéresse au SASEC, sa pertinence est réitérée. Mentionnons quelques exemples. En 2004, le rapport final du Comité de suivi sur la mise en œuvre du SASEC, le rapport Bisaillon, dépose des conclusions très positives quant à la pertinence d'un tel service :

« Cette affirmation de la pertinence du service (SASEC) ne se dément pas depuis sa mise sur pied, malgré la reconnaissance qu'il reste beaucoup à faire pour que sa mise en œuvre soit pleinement réussie. On dit que le service répond à des besoins essentiels des élèves. En raison de sa nature, on estime qu'il est un complément à leur épanouissement et qu'il représente un apport positif à la vie que d'autres services ne peuvent pas aborder véritablement¹⁹ ».

En décembre 2005, les membres du Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) ont adopté à l'unanimité une résolution afin de faire connaître au Ministère la position des commissions scolaires au regard du SASEC. Les commissions scolaires :

- « Souhaitent le maintien du statu quo quant aux dispositions législatives qui concernent le SASEC;
- Entendent poursuivre le développement de ce service;
- S'interrogent sur les modalités d'organisation de ce service au primaire qui sont les plus appropriées;
- Demandent au MELS de les soutenir en faisant la promotion et la diffusion d'approches assurant la qualité de ce service au primaire; de poursuivre le perfectionnement du personnel concerné²⁰ ».

En 2010, la Ministre de l'Éducation Michelle Courchesne écrivait aux présidences des commissions scolaires pour leur rappeler leur obligation d'offrir ce service dans toutes les écoles, qu'il doit être animé par des personnes possédant une formation adéquate et soutenue dans leur développement professionnel et qu'il est nécessaire « d'améliorer la compréhension et l'organisation du service ».

ÆFPPE

COMPAGNER COO

COOPÉRER

¹⁹ Comité directeur conjoint MEQ-CS sur les plans stratégiques et la reddition de compte, souscomité sur la mise en place du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (SASEC), Rapport sur la situation du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire depuis sa création en juillet 2001, novembre 2004, p.13.

²⁰ Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), cité dans Fédération des professionnelles et professionnelles de l'éducation (FPPE-CSQ), *La situation du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire dans les commissions scolaires du Québec*, 23 juin 2015, p. 2.

« J'ai pu constater que, par ce service, le réseau scolaire bénéficie d'un outil important pour favoriser la persévérance scolaire des élèves. Les activités offertes dans le cadre de ce service sont pour les élèves autant d'occasions de donner du sens à leur vie et de persévérer. Entre autres, ce service aide les élèves à développer un sentiment d'appartenance et favorise l'établissement d'un climat sain et harmonieux. Dans certains milieux, il est devenu un élément indispensable à la qualité de vie de l'école ²¹. »

Aujourd'hui plus que jamais, ce dont les AVSEC ont besoin, c'est d'un appui formel du ministre. Malheureusement et malgré des demandes répétées, il n'y a même pas eu d'évaluations du programme par le Ministère depuis des années. Une situation que déplore la FPPE, mais également la CDPDJ, qui considère que le SASEC « contribue à développer concrètement chez l'élève la capacité à évoluer dans une société démocratique et pluraliste d'une manière qui soit pacifique [et] respectueuse des droits d'autrui ²²». La FPPE joint sa voix à la CDPDJ qui réclame l'évaluation du SASEC :

« La Commission recommande de ne pas abroger l'article 6 de la LIP qui prévoit que l'élève a droit au service complémentaire d'animation spirituelle et d'engagement communautaire. Dans l'objectif de garantir l'exercice de ce droit reconnu à l'élève et afin de ne pas fragiliser davantage l'un des moyens prévus à cette fin, la Commission recommande qu'à défaut d'un bilan ou d'une évaluation sérieuse de l'efficacité du SASEC, de ne pas abroger l'article 226 de la LIP prévoyant les obligations de la commission scolaire de s'assurer que l'école offre aux élèves ce service ²³. »

Si les articles 6 et 226 de la LIP ont déjà été abrogés, le besoin de faire un état de la situation et une évaluation au niveau du Ministère demeure bien réel.

₹FPPE

ACCOMPAGNER

²¹ Lettre de la Ministre Michelle Courchesne aux présidences des commissions scolaires, 22 février 2010, archives FPPE.

²² Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *op. cit.,*p. 63.

²³ *Ibid.*, p. 67.

2. L'avenir du SASEC menacé

Nos pires craintes quant à l'avenir du SASEC semblent en train de se réaliser. D'abord, le manque de leadership politique a favorisé le développement d'un certain laxisme dans la gestion des sommes prévues aux règles budgétaires spécifiquement pour le SASEC, et ce, tant au Ministère qu'au sein des commissions scolaires. Les directions d'établissement, qui ont de plus en plus de pouvoir dans la détermination des ressources professionnelles engagées, ne requièrent que rarement des ajouts de ressources pour le SASEC. Les urgences seraient ailleurs. Le service risque donc de mourir par attrition si un virage n'est pas rapidement effectué.

Pire, nous apprenons que des commissions scolaires ont déjà avisé des AVSEC de leur intention d'abolir purement et simplement le service. Une situation épouvantable! À tort, des directions semblent considérer ne plus être dans l'obligation d'offrir ces services aux élèves.

2.1 Loi et réglementation

La Loi sur l'instruction publique stipulait à trois reprises l'obligation d'offrir aux élèves des services d'animation à la vie spirituelle, et ce, de la création du service jusqu'à l'imposition du bâillon dans la nuit du 8 février 2020. Les éléments cisoulignés sont désormais retirés de la Loi. En plus d'évacuer la notion de vie spirituelle, le Ministre Roberge a fait biffer une responsabilité importante de l'école, soit de favoriser l'épanouissement de l'élève.

- **6.** <u>L'élève, autre que celui inscrit à la formation professionnelle ou aux services éducatifs pour les adultes, a droit à des services complémentaires d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.</u>
- **36.**L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. <u>Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.</u>

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

226. <u>La commission scolaire s'assure que l'école offre aux élèves des services complémentaires d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.</u>

L'article 1 de la LIP prévoit que les élèves ont droit à l'ensemble des services éducatifs, complémentaires et particuliers prévus aux régimes pédagogiques. Le SASEC est toujours mentionné aux articles 4 et 5 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Ainsi, le changement législatif est sémantique. Concrètement, les commissions scolaires sont toujours dans l'obligation d'offrir des services d'animation spirituelle et d'engagement communautaire. Abolir le SASEC va à l'encontre de la Loi.

Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (extrait)

- **4.** Les services complémentaires devant faire l'objet d'un programme en vertu du premier alinéa de l'article 224 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) sont des services :
- 1° de soutien qui visent à assurer à l'élève des conditions propices d'apprentissage;
- 2° de vie scolaire qui visent le développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa **dimension morale et spirituelle**, de ses relations interpersonnelles et communautaires, ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école:
- 3° d'aide à l'élève qui visent à l'accompagner dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre;
- 4° de promotion et de prévention qui visent à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être;
- 5° (paragraphe abrogé). D. 651-2000, a. 4; D. 865-2001, a. 1.
- 5. Doivent faire partie des services complémentaires visés à l'article 4 des services :
- 1° de promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- 2° d'éducation aux droits et aux responsabilités;
- 3° d'animation, sur les plans sportif, culturel et social;
- 4° de soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- 5° d'information et d'orientation scolaires et professionnelles;
- 6° de psychologie;
- 7° de psychoéducation;
- 8° d'éducation spécialisée;
- 9° d'orthopédagogie;

10° d'orthophonie;

11° de santé et de services sociaux:

12° d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

Force est d'admettre que la législation et la réglementation n'ont jamais empêché, ni les directions locales et régionales de couper ce service, ni les gouvernements successifs de s'y désintéresser. Aucune reddition de compte sur le niveau de service n'est requise par le Ministère. Qu'est-ce qu'une offre de service suffisante? Cette question reste en suspens.

2.2 Financement

Pour la mise en place du SASEC au tournant des années 2000, 17 millions de dollars ont été octroyés aux commissions scolaires. À ce moment, un autre ajout financier significatif était prévu l'année suivante afin de pouvoir vraiment permettre à ce nouveau service de prendre son envol, mais à la suite d'un changement de gouvernement, cette somme n'a jamais été versée²⁴.

L'information concernant la distribution des sommes prévues pour le SASEC est présentée chaque année dans les règles budgétaires des commissions scolaires. De 2002 à 2015, c'est la mesure 30070 « Animation spirituelle et engagement communautaire » des règles budgétaires qui permettait « d'aider les commissions scolaires à assurer la rémunération des personnes affectées au service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire à l'éducation préscolaire et au primaire ».

En 2015-2016, année d'austérité, les règles budgétaires sont présentées sous une autre forme et la mesure 30070 devient la mesure 15122. Si la description est la même, on met la hache dans le budget : l'enveloppe globale est coupée de 25% et l'allocation régionale est coupée de 50%²⁵.

FPPE

COMPAGNER COOPÉR

CONSEIL

²⁴ Jacques Cherblanc et Marie-Anne Risdon, « Les enjeux d'une professionnalisation axée sur le « spirtiuel » », 2019, [document inédit, à paraître], p. 7.

²⁵ Mesure 15122 : « L'enveloppe disponible représente 75 % de celle de l'année scolaire précédente [2014-2015] et est indexée. L'allocation correspond aux deux tiers des ressources financières de l'année scolaire précédente indexée duquel on a retiré 25 % et le tiers de l'enveloppe disponible est répartie selon un montant de base de 21 250 \$ par commission scolaire pour les 1 000 premiers élèves et le solde est au prorata de l'effectif de la maternelle 5 ans et du primaire audelà de 1 000 élèves ».

Cette compression s'applique encore aujourd'hui. Plus encore, en 2017-2018, le Ministère instaure de nouvelles méthodes de décentralisation des budgets des commissions scolaires vers les écoles. La mesure 15122 est désormais transférable à d'autres budgets de la même famille, sans aucune limitation. C'est-à-dire que les sommes peuvent être utilisées au gré des choix locaux, à toutes autres fins que le SASEC.

Encore un changement en 2018-2019 : la mesure consacrée au SASEC devient le « volet 5 » de la nouvelle mesure 15001 « Seuil minimal de services aux élèves - commissions scolaires ». Ainsi, les règles budgétaires 2018-2019 consacraient 8,6 M\$ pour le SASEC, mais il est impossible de savoir si cette somme a été utilisée à bon escient. Aucune reddition de compte ministérielle ne compile cette information. Pourtant, en mai 2017, le Vérificateur général du Québec (VGQ) a émis d'importantes critiques sur le manque de reddition de compte et de suivis des budgets des mesures décentralisées²⁶.

Déjà en 2005, soit à peine quelques années après la mise en place du SASEC, plusieurs acteurs, dont la FPPE, dénoncent que les sommes prévues pour l'embauche d'AVSEC soient utilisées à d'autres fins. Des sondages de l'Association professionnelle des animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire du Québec (APAVECQ) vont dans le même sens : des AVSEC déplorent qu'au primaire, ces sommes puissent être utilisées pour éponger des déficits. Dans sa thèse doctorale publiée en 2005, Cherblanc en arrive à cette conclusion : « il demeure vrai que l'argent que le Ministère de l'Éducation destinait à l'embauche de professionnelles et de professionnels a été dédié à d'autres fins, créant une situation de pénurie grandissante dans l'ensemble du Québec, surtout au primaire ²⁷». Cette situation n'a fait qu'empirer avec les années.

Le cas du SASEC démontre la vulnérabilité du niveau de services professionnels. Comme il n'y a aucun ratio ou plancher qui établit le nombre requis de ressources professionnelles, ces services sont devenus la marge de manœuvre financière des commissions scolaires. En effet, même si le terme « seuil de services »

FPPI

MPAGNER COOPÉ

CONSEILLER

²⁶ Vérificateur général du Québec (VGQ), Audit de performance : Financement des commissions scolaires et gestion de leurs frais d'administration, automne 2017.

²⁷ Jacques Cherblanc, op. cit., p.129.

nouvellement intégré dans les règles budgétaires peut nous laisser croire le contraire, le niveau de ressources professionnelles n'est pas déterminé en fonction de critères objectifs : aucune réflexion ou ajustement ne sont prévus en fonction du nombre d'élèves ou de leurs besoins spécifiques.

Le jeu du « yo-yo budgétaire » est désormais insoutenable et le gouvernement doit agir pour protéger le niveau de services professionnels et s'assurer que les sommes prévues aux règles budgétaires soient utilisées à bon escient. C'est pourquoi la FPPE propose la mise en place de seuils de services professionnels, qui inclut entre autres le SASEC. De tels seuils devraient être protégés dans les allocations de base des règles budgétaires. Parmi les éléments à considérer, soulignons la nécessité d'ajuster *a priori* les seuils pour tenir compte des principaux indicateurs de vulnérabilité (nombre d'élèves HDAA, indice de milieu socioéconomique, seuil de faible revenu, taux d'immigration), des réalités régionales et des différences entre les secteurs d'activités. Le niveau de ressources de l'ensemble des services professionnels devrait également être protégé, soit les services directs, pédagogiques et administratifs.

2.3 L'évolution du nombre d'AVSEC

Les compressions budgétaires, mais surtout le manque de rigueur et de reddition de compte dans l'utilisation des sommes prévues pour le SASEC, se répercutent indiscutablement dans l'évolution du nombre d'AVSEC. Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de ressources, selon les données ministérielles²⁸. Rappelons que la notion « d'équivalent temps plein » (ETP) calcule le niveau de ressources sur une base de 35h / semaine. La grande majorité des AVSEC ont des postes réguliers (89%) et travaillent à temps plein, du moins en théorie. Si on compare le nombre de personnes AVSEC au nombre d'ETP, on observe une grande différence : le travail de 369 personnes ne donne que 252,79 ETP.

Les embauches permettant la mise en place du service ont eu lieu entre 2001 et 2004. Depuis, le nombre d'AVSEC n'a fait que chuter. Pire, alors que le nombre

FPPE

ACCOMPAGNER

²⁸ Documents obtenus par demande d'accès à l'information auprès du Ministère de l'Éducation en de l'Enseignement supérieur, dossier 16310/19-291 et Données PERCOS 2018.

de 400 AVSEC (en ETP) n'a jamais été atteint, en 1991, il y avait 887 animatrices et animateurs de pastorale (en ETP)²⁹.

Entre 2004 et 2018, c'est le tiers des AVSEC qui ont été coupés (218 individus de moins : une baisse de 37%; 129,8 ETP de moins : une baisse de 32,5%). Seulement en une seule année, soit 2015-2016, l'année de la coupe drastique à la règle budgétaire concernant les AVSEC, on observe une baisse drastique de 13,2%.

Pour les syndicats membres de la FPPE, chaque départ à la retraite est un combat pour maintenir le poste d'AVSEC et convaincre les commissions scolaires d'engager une nouvelle personne pour que le service aux élèves soit maintenu. C'est donc par attrition que le service risque de s'éteindre.

Année	ETP	Individus	Variation (ETP)
2001	33,3	54	
2002	182,3	278	+81,7%
2003	347,2	573	+47,5%
2004	399	587	+13%
2005	398,2	576	-0,2%
2006	392,3	575	-1,5%
2007	390,8	588	-0,4%
2008	382,4	568	-2,2%
2009	380,2	555	-0,6%
2010	369,6	533	-2,8%
2011	366,6	542	-0,8%
2012	360,8	528	-1,6%
2013	357,9	517	-0,8%
2014	352,7	500	-1,5%
2015	338,8	486	-3,9%
2016	294	403	-13,2%
2017	276,9	369	-5,8%
2018	269,2	369	-2,8%

Toujours selon les données gouvernementales, en 2017-2018, 6 commissions scolaires ne remplissaient pas leurs obligations légales, car il n'y avait aucun

FPPE

ACCOMPAGNER

²⁹ Comité directeur conjoint MEQ-CS sur les plans stratégiques et la reddition de compte, *op. cit.*, p. 10.

AVSEC³⁰. Ajoutons que dans 10 d'entre elles, on retrouve moins d'une ressource AVSEC en ETP pour l'ensemble du territoire³¹.

Dans sa thèse, Cherblanc fait état des ratios d'élèves par ressources en distinguant la réalité du primaire et du secondaire. En 2002-2003, il y avait 1733 élèves/AVSEC au secondaire et 2 875 élèves/AVSEC au primaire³².

Il nous est aujourd'hui impossible de distinguer le ratio primaire et secondaire, entre autres, parce que la majorité des AVSEC œuvrent dans les deux secteurs. En ne tenant compte que de l'effectif scolaire du secteur des jeunes, pour 2017-2018, le ratio moyen est de 3410 élèves/AVSEC.

Le portrait statistique n'est donc pas réjouissant. Depuis des années, dans le milieu scolaire, les choix budgétaires sont faits en fonction des thèmes à la mode ou des bourdes des Ministres : après qu'un Ministre libéral ait dit, au sujet des coupes budgétaires dans les bibliothèques, qu'aucun enfant n'allait mourir de ça, une mesure budgétaire protégée pour l'achat de livre est rapidement apparue, comme par magie!

À quand une vision globale et cohérente du budget en éducation qui permette réellement à l'école de remplir sa triple mission d'instruire, qualifier et socialiser ?

Les commissions scolaires: Littoral, Des Phrases, Karmouraska-Rivière-du-Loupe, Portneuf, Lac-Témiscamingue, Du Fer, Des Iles, Eastern Shores, Westerns Quebec, New Frontiers.
 Cherblanc, op. cit., p.130.



ER COOPÉRER CONSEILLER DÉVELOPPI

19

³⁰ Les commissions scolaires sont : Haut-Bois de l'Outaouais, de l'Or-et-des-Bois, Lac-Abitibi, Moyenne-Côte-Nord, Pierre-Neveu, Riverside.

3. Être AVSEC : la réalité sur le terrain

Pour comprendre la réalité du travail d'AVSEC, la FPPE a sondé ses membres. Un des principaux constats est la grande variabilité du travail en fonction des régions, des secteurs d'activités, voire selon les volontés des directions d'établissement ou des intérêts et talents de chaque AVSEC. Nous sommes quand même en mesure de présenter un portrait représentatif.

Avec le dépôt du projet de loi n°40, l'urgence d'agir – à nouveau – pour sauver le SASEC s'est fait sentir. De concert avec l'APAVEQ, une démarche a été entreprise pour sonder les membres sur leur opinion quant à un changement de titre d'emploi. En plus de questionner les AVSEC sur leur préférence entre deux options retenues pour un éventuel nouveau titre d'emploi, la FPPE visait à faire un portrait de la profession et comprendre les réalités au travail des AVSEC.

Le sondage a été envoyé aux AVSEC par les syndicats de la FPPE le 1^{er} décembre 2019 ainsi que par l'APAVEQ. Les AVSEC des commissions scolaires de Laval, Seigneuries des Mille-Îles et des Affluents ont également été sondés même s'ils ne sont pas membres de la FPPE, et ce, avec la collaboration de leurs représentants syndicaux du Syndicat des professionnelles et professionnels Laval-Rive-Nord (SPPLRN).

3.1 Portrait des AVSEC

255 AVSEC ont répondu au sondage, dont 14 personnes des commissions scolaires anglophones. Le taux de participation, selon une estimation conservatrice, est de 69%³³: un taux aussi élevé démontre l'importance qu'accordent les AVSEC à la démarche et assure la représentativité des résultats. La saturation des données qualitatives est également atteinte. Ces AVSEC proviennent de 45 des 64 commissions scolaires où l'on retrouve des professionnelles et professionnels de ce corps d'emplois. Les résultats représentent donc les réalités diversifiées des régions du Québec.

NER COOPÉRE

³³ Pour calculer le taux de participation, le nombre de personnes répondantes est comparé au nombre total d'AVSEC selon les données ministérielles, ce qui inclut à la fois les personnes régulières, qu'elles soient présentes ou absentes de leur milieu de travail, l'ensemble des personnes remplaçantes et surnuméraires, qu'elles aient travailler quelques mois ou pendant l'ensemble de l'année.

Le corps d'emplois s'est féminisé au cours des années : 66% sont des femmes, 32,6% sont des hommes et 1,4% se définissent autrement ou ont préféré ne pas répondre.

Considérant le peu d'ouverture de postes et les cas fréquents de nonrenouvellement des départs à la retraite, c'est sans surprise que nous observons une moyenne d'âge plutôt élevée. Les tableaux suivants présentent les catégories d'âges et le nombre d'années d'expérience comme AVSEC des personnes répondantes. Soulignons aussi qu'avant d'être AVSEC, 57,8% ont travaillé dans le réseau scolaire à un autre titre. Bien sûr, plusieurs ont œuvré comme animatrices ou animateurs de pastorale (24,7%), mais on retrouve aussi des personnes ayant des expériences en enseignement, en direction d'école ou soutien technique (services de garde, éducation spécialisée).

Âge

Moins de 35 ans : 11,2%

35-44 ans: 28,4%45-54 ans: 32%

• 55 ans et plus : 28,4%

Années d'expérience

0-2 ans : 15,7%2-5 ans : 8%

5-10 ans : 11,7%10-15 ans : 20,2%

Plus de 15 ans : 44,4%

Pour devenir AVSEC, il est obligatoire d'être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle. Une part importante des AVSEC sondés (41%) détiennent aussi des diplômes de 2^e cycle (non reconnu au plan salarial). Il s'agit donc d'un groupe très scolarisé.

Par contre, le Plan de classification ne spécifie pas de domaines spécifiques. Selon ce document patronal, les AVSEC doivent être titulaires d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation « approprié » qui comporte des cours dans les domaines du spirituel, religieux, et social.

Une grande part des AVSEC ont à la fois une formation en théologie ou en sciences des religions (41,6%) et une formation en pédagogie (26,6%). Les autres formations qui sont fréquemment nommées sont psychologie, service social, animation et recherche culturelle, philosophie, psychoéducation, études

interculturelles, intervention en toxicomanie, histoire, etc. On retrouve une grande diversité des profils, surtout chez les plus jeunes.

3.2 Une offre de service disparate, une charge lourde

Avec un ratio de 3 410 élèves par AVSEC, on ne peut pas faire de miracles. Nous avons demandé si tous les élèves de la commission scolaire avaient accès au SASEC. Plus de la moitié nous ont répondu négativement. Et même chez les personnes qui ont répondu « oui », des nuances doivent être apportées. En effet, plusieurs signalent que « oui », les élèves avaient accès au service au moins une fois dans leur parcours, mais pas à chaque année. D'autres ont signalé que la fréquence d'accès au service était si faible qu'il en perdait tout son sens.

« Officiellement oui, mais avec le nombre d'élèves à ma charge, je n'arrive pas à voir tous les élèves dans une année³⁴ ».

À la lecture des commentaires à cette question (30% des répondants ont choisi d'en émettre), il est apparu clair que la façon même de concevoir le SASEC est complètement différente d'une commission scolaire à l'autre.

- 10% offrent le service uniquement au primaire;
- 5% offrent le service uniquement au 3e cycle du primaire;
- 23% offrent le service uniquement au 3e cycle du primaire et au secondaire;
- 17% offrent le service uniquement au secondaire.

La majorité des AVSEC travaillent à la fois au primaire et au secondaire (45,5%), 27,9% travaillent au secondaire uniquement et 24,8% au primaire.

À noter aussi que de nombreux commentaires relatent une autre problématique : le service n'est offert qu'aux écoles ou aux enseignants qui le demandent. Il arrive donc fréquemment que, faute d'intérêt, par méconnaissance du programme ou quelques fois en raison de préjugés d'une direction d'établissement, aucun AVSEC n'anime d'activité dans une école. Une autre méthode – qu'on peut qualifier de créative ou de dernier recours – est utilisée pour organiser les services : les AVSEC interviennent dans certaines écoles une année sur deux.

FPPE

CCOMPAGNER

COOPÉRER

CONSEILLER

³⁴ Les citations sans référence proviennent toutes du sondage FPPE de décembre 2019.

À partir d'une liste d'une dizaine d'éléments, nous avons demandé aux AVSEC d'estimer le temps passé à travailler avec les élèves sur chacun de ces aspects. Le vivre ensemble, l'estime de soi et la prévention de la violence sont les thèmes abordés le plus fréquemment, et sous différentes formes. Beaucoup de temps est également consacré à des comités d'engagement communautaire, à la persévérance scolaire et à des projets environnementaux.

Nous avons également sondé les AVSEC sur leur apport à certains thèmes précédemment considérés comme transversaux, mais récemment actualisés par le Ministère. 43,5% sont « régulièrement » ou « toujours » impliqués dans le dossier de l'éducation à la sexualité et 24,4% sont « régulièrement » ou « toujours » impliqués pour la présentation des contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle (COSP).

La moitié des AVSEC interviennent dans plus de 5 écoles. En fait, les AVSEC interviennent en moyenne dans 7,8 écoles chaque année. Il n'est donc pas surprenant que plusieurs aient témoigné de la lourdeur de la tâche. Les AVSEC qui travaillent dans une seule école sont au niveau du secondaire.

« Les attentes des directions sont parfois contradictoires. Et comme j'ai 9 directions d'écoles en plus des adjoints, il arrive que leurs demandes ne s'arriment pas, ce qui complexifie ma tâche. »

1 seule école	2-5 écoles	6-10 écoles	11-20 écoles	Plus de 20
22,7%	27,1%	30%	14,5%	5,3%

Ce portrait, quoiqu'incomplet, démontre clairement le besoin de clarifier les attentes à l'égard du SASEC : à qui s'adresse-t-il ? Qu'est-ce qu'une offre ou un niveau de service adéquat ? Quelles sont les tâches à confier spécifiquement aux AVSEC?

La lourdeur de la tâche, le nombre d'écoles et les importants déplacements sont bien sûr des irritants qui sont souvent mentionnés par les AVSEC. Des problèmes de conditions matérielles « de base » sont également à décrier : les AVSEC n'ont pas d'espace bureau dans toutes les écoles desservies. En fait, selon les données recueillies dans le cadre d'un autre sondage, 23,5% des AVSEC n'ont pas accès à un bureau à usage exclusif dans au moins un de leurs lieux de travail et 55,6% n'ont pas accès à un bureau (qu'il soit partagé ou exclusif) dans tous leurs lieux

de travail.³⁵ Pour certains, le défi est de trouver un endroit pour déposer le manteau et les bottes ! De telles situations peuvent rapidement devenir exaspérantes pour le personnel.

Les AVSEC manquent de temps. C'est l'irritant qui revient le plus souvent. Elles et ils déplorent ne pas pouvoir aller jusqu'au bout des démarches des étapes du relire et du réinvestir. Voici des exemples qui reprennent l'essence des commentaires :

- Pas le temps de retourner en classe après une animation pour en discuter avec les élèves;
- Pas la possibilité d'observer comment les élèves s'approprient ou réinvestissent une activité;
- Pas la possibilité de faire des activités d'envergure par manque de ressources et de temps.

Dès 2003, le sous-comité sur la mise en œuvre du SASEC a émis des constats difficiles. Malheureusement, ils sont plus que jamais d'actualité et résument bien la situation.

« L'insuffisance d'animatrices et d'animateurs entraîne des conséquences importantes. Elles ont trait à la tâche (trop d'élèves, trop d'écoles, déplacements trop longs d'une école à l'autre, etc.) ou à la qualité du service (élèves non rejoints, apprentissages limités, écoles non desservies, difficulté de s'adapter aux personnes et à la culture du milieu, etc.). À ces conséquences s'ajoutent les réactions négatives sur certains animateurs et animatrices (essoufflement, frustration, rivalités entre des collègues qui bénéficient d'un meilleur sort, épuisement professionnel, démission, cynisme, etc.). Dans ce contexte, certaines personnes voient difficilement comment elles peuvent s'investir complètement pour répondre aux visées ministérielles ».³⁶

3.3 Conflits de rôle et risque de sous-traitance

Le nombre trop élevé d'écoles à couvrir engendre souvent un manque de visibilité pour les AVSEC. Les besoins des élèves et leurs désirs de participer à des activités stimulantes qui favorisent la réflexion et l'introspection ne disparaissent pas pour autant. C'est ainsi qu'on observe que les frontières de fonctions sont souvent poreuses, ce qui peut parfois créer des conflits.

FPPE

CCOMPAGNER CO

COOPÉRER

³⁵ Sondage FPPE, « Négociation 2020 », 2332 répondants, novembre 2019, document inédit.

³⁶ Comité directeur conjoint MEQ-CS sur les plans stratégiques et la reddition de compte, *op.cit.*, p.14

Plus de la moitié des répondantes et répondants au sondage font état de confusion dans la détermination des rôles et des tâches, ce qui est très inquiétant. Soulignons quand même que pour certains, les conditions requises pour favoriser le travail interdisciplinaire sont au rendez-vous et assurent la collaboration :

« Notre corps d'emplois est au carrefour d'autres champs professionnels, comme la psychologie, la psychoéducation, l'orientation et même la conseillance pédagogique. Le travail interdisciplinaire permet de fixer les frontières. »

« C'est la méconnaissance de notre travail qui amène certaines directions à avoir recours à certains organismes ou à des T.E.S. Lorsque je constate que des organismes ou des T.E.S. veulent intervenir dans des animations ou activités que je devrais faire, je travaille avec eux et ainsi j'encadre leur travail afin que nous puissions réaliser nos missions respectives. »

Pour d'autres, la situation est plus complexe. 52,3% affirment que certaines activités qu'elles ou qu'ils devraient effectuer – ou aimeraient réaliser – sont faites par du personnel de la commission scolaire appartenant à d'autres corps d'emplois. C'est le plus souvent avec les psychoéducatrices, psychoéducateurs et techniciennes ou techniciens en éducation spécialisée (TES) que la confusion semble entre vécus. En voici des exemples :

« Tout projet-école qui touche la persévérance scolaire, l'estime de soi, la bienveillance est maintenant chapeauté par les TES qui sont à temps plein dans les écoles alors qu'avant, on nous sollicitait car nous avions du temps pour faire ce genre de projet, plus maintenant. J'ai même eu une demande l'an dernier de fournir mon matériel d'animation à une TES. »

« Des activités de présence attentive ou de relecture, [...] sont offertes par des T.E.S. ou des psychoéd. [Dans une] activité de bénévolat que j'avais organisée, la T.E.S. est passée pour faire un retour sans me consulter. J'avais prévu une relecture que je n'ai pas pu faire [...] Mais en même temps, je ne suis pas assez présente pour tout faire, alors... »

D'un autre côté, près de 20% des AVSEC mentionnent perdre beaucoup de temps à faire des tâches qui ne cadrent pas avec leur statut de professionnel, entre autres, en lien avec le recyclage (sortir les poubelles, laver les stations de tri, etc.).

Dans le cas des organismes communautaires, le pourcentage est encore plus élevé : 68,2% des AVSEC soulignent que ces intervenantes ou intervenants externes effectuent des activités qui devraient leur revenir. Il s'agit d'une donnée très importante qui nous permet d'aborder la frontière floue entre la collaboration et la sous-traitance.

Les AVSEC – comme l'ensemble de l'équipe-école – favorisent les partenariats avec les acteurs de la communauté. Mais pour être profitables et atteindre les objectifs, ces partenariats doivent se faire dans une perspective de complémentarité et non de remplacement des services déjà assurés par le personnel scolaire. Sinon, on se retrouve dans une logique de sous-traitance, ce qui peut amener son lot de problèmes dans les milieux, dont des incompréhensions, des interventions mal ficelées, des traitements inéquitables et des frustrations. Ainsi, les rôles, les mandats et les responsabilités de chacun doivent demeurer distincts pour assurer la clarté et la cohérence des interventions ainsi que la protection des services publics.³⁷

Il s'agit d'un sujet sensible pour plusieurs AVSEC qui ont expliqué que la majorité des partenariats étaient positifs et tout à fait appropriés, mais que progressivement, les organismes communautaires tendent à prendre plus, voire trop de place. La complémentarité recherchée se transforme insidieusement en sous-traitance. Un organisme semble se démarquer par son aspect intrusif : les Carrefours jeunesses-emploi ont été nommés une dizaine de fois.

« C'est un peu délicat parce que j'ai une belle complicité avec une intervenante d'un Carrefour Jeunesse qui s'implique avec moi dans un de mes comités... et qui apporte une contribution financière en plus. Mais ces sommes que le gouvernement investit dans les CJE en lien avec le bénévolat, ça pourrait très bien l'être dans le SASEC des CS. Et cette personne du CJE serait une très bonne AVSEC. »

« Collaboration étroite avec la maison d'hébergement pour femmes (Relations saines, prévention de la violence dans les relations amoureuses, intimidation) ainsi qu'avec la Maison de jeunes (Influence de la publicité, prévention du tabagisme). Le CJE est par contre trop présent et organise des activités de bénévolat et des projets environnementaux. Ils animent aussi sur la cyberintimidation, ce que je faisais avant. La démarche entrepreneuriale leur ouvre trop grand la porte avec la bénédiction de la direction... »

« CJE - C'est débile, l'agent du CJE fait pratiquement toutes mes choses, mais elle a un immense local et un 35H/semaine dans une seule école. »

Plusieurs AVSEC mentionnent travailler avec les organismes communautaires pour assurer une collaboration fluide et un respect des rôles de chacun. Il s'agit de pistes intéressantes.

« Des organismes en prévention des dépendances commencent à intervenir au primaire et travaillent la connaissance de soi, l'estime de soi, etc., des thèmes que

FPPI

³⁷ Marie-Eve Quirion, « Partenariats en milieux scolaires : pour le respect des rôles de chacun », *Nouvelles CSQ*, printemps 2017.

nous travaillons beaucoup nous aussi, dans le but de prévenir le développement des dépendances. Nous sommes présentement en travail avec eux afin d'arrimer nos offres de services et venir à bonifier les services à l'élève plutôt que d'apporter une redondance. »

Dans son Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur le nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, la CSQ a bien résumé la problématique :

« Le recours aux organismes externes est favorisé par le gouvernement, qui a fait en sorte d'amincir les frontières entre les fonctions relevant du milieu scolaire et celles relevant d'organismes externes. [Par exemple] On en est venu à transformer graduellement la mission d'organismes externes à l'école pour qu'ils agissent en amont des problèmes de décrochage et non seulement lorsque les jeunes quittent l'école. Selon les intervenantes et intervenants du milieu scolaire, la situation se dégrade de plus en plus vite, et la propension du gouvernement à financer une multitude de projets et d'organismes par ententes de services y contribue assurément ³⁸».

Ni les compressions ni les pénuries ne sont des excuses valables pour désagréger les services scolaires publics et le personnel scolaire ne devrait jamais se retrouver en situation de compétition avec ses partenaires. La mission des organismes communautaires doit rester distincte de celle des services publics, ils ne doivent pas devenir de la main-d'œuvre bon marché. Et surtout, il ne faut pas perdre le caractère universel de services importants pour les élèves.

FPPE

COMPAGNER COOPÉI

CONSEILLE

³⁸ Centrale des syndicats du Québec (CSQ), « Travailleuses et travailleurs du communautaire : vers une pleine reconnaissance de leur apport à la société québécoise », Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur le nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, décembre 2019, p. 3.

4. Miser sur les services universels

Dans le réseau scolaire, tout se fait dans l'urgence. L'augmentation du nombre d'élèves handicapés ou avec difficultés d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA) est bien documentée : en hausse de 71,8% entre 2001 et 2016.³⁹ Ce nouveau portrait pose beaucoup de défis au réseau scolaire public. On observe une tendance qui prend de l'ampleur et qu'il faut surveiller : la médicalisation de l'éducation.

4.1 Vers une médicalisation de l'éducation ?

Après avoir vécu quelques années de compressions, il y a une augmentation du nombre de ressources professionnelles en services directs aux élèves depuis 2016. En revanche, les embauches sont principalement concentrées chez les corps d'emplois qui viennent spécifiquement en aide aux élèves HDAA, plus encore ceux qui sont, en matière de formation universitaires, historiquement rattachés au milieu de la santé. Dans un contexte de décentralisation, les commissions scolaires sont confrontées aux demandes des directions d'établissement. Et dans les écoles, il y a beaucoup de pression pour faire engager des ressources professionnelles qui agissent en réponse aux problèmes de comportement des élèves.

Ce qui est attendu de ces ressources est trop souvent de reproduire une approche clinique et non de développer une vision spécifique au scolaire. Les attentes de la direction, mais aussi du personnel enseignant et des parents, sont clairement tournées vers des services ayant une portée évaluative et curative. Par exemple, les psychologues sont les premiers à déplorer être cantonnés dans un rôle d'évaluation, sans avoir la possibilité d'intervenir de façon significative auprès des élèves, de faire tous les suivis jugés requis.

En raison du sous-financement chronique des services professionnels, des choix difficiles émergent quand vient le temps de prévoir les ressources et distribuer les quelques heures de services disponibles. Par exemple : faut-il engager une ressource supplémentaire en orthophonie pour accorder quelques heures de ce service dans les écoles ayant des listes d'attente pour une évaluation ou doit-on pourvoir le poste d'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire laissé vacant par un départ à la retraite ? Devant de telles options, les corps

FPPE

COMPAGNER COOP

CONSEILLER

³⁹ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Le respect des droits des élèves HDAA et l'organisation des services éducatifs dans le réseau scolaire québécois : une étude systémique, 2018*, p. 20.

d'emplois qui offrent des services universels aux élèves – dont en premier lieu les AVSEC – sont trop souvent mis au second plan. Pourtant, de tels services font réellement la différence dans le parcours scolaire de bien des élèves. Une vision globale de l'organisation des services aux élèves est nécessaire pour assurer la cohérence et répondre à l'ensemble des besoins.

4.2 Pour une vision humaniste

Aucune des questions du sondage ne portait sur les impacts de la gestion axée sur les résultats (GAR), approche issue du néolibéralisme qui vise à produire des résultats mesurables dans un délai de temps fixe⁴⁰. La GAR s'inscrit dans la Nouvelle gestion publique qui tend à s'inspirer et intégrer des méthodes organisationnelles issues de secteurs privés dans la gestion des services publics⁴¹. Son implantation dans le réseau scolaire est déjà bien avancée : le concept de « clientèle scolaire » ne fait même plus sourciller, même au secteur des jeunes.

Les AVSEC ont émis beaucoup de commentaires dans le sondage qui font référence à la GAR. Il faut voir que les principes de base que porte le SASEC sont diamétralement à l'opposé de la GAR : c'est une démarche non évaluative, qui s'inscrit dans la longue durée et qui est reçue et appréciée différemment chez chaque élève, en fonction de son propre cheminement. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses dans une activité sur la confiance en soi; la réussite d'une rencontre intergénérationnelle ne se mesure pas avec des notes. Difficile de faire cadrer la GAR dans une vision où l'école est un laboratoire de vie. C'est peut-être un des éléments qui explique en partie que le SASEC n'est jamais, sauf exception, mentionné dans les documents officiels comme le projet éducatif ou le plan d'engagement vers la réussite.

Même si les impacts des activités des AVSEC sont rarement mesurables, ils sont pourtant bien présents, intériorisés par chacun des élèves qui a vécu un moment significatif. Des élèves peuvent se sentir apaisés, rassurés, énergisés, valorisés, disponibles à l'apprentissage, plus ouvert d'esprits et au dialogue, confiants, empathiques, engagés... Tant d'aspects qui sont partie intégrante de la mission de l'école, mais qui ne s'inscrivent dans aucune définition de la productivité. En bref, les AVSEC sont là pour que perdure une vision plus humaniste de l'école.

FPPE

CCOMPAGNER CO

COOPÉRER

CONSEILLER

⁴⁰ Mamadou Vieux Lamine Sané, « *La gestion axée sur les résultats en éducation : esquisse d'un cadre conceptuel adapté au domaine scolaire »*, Revue des sciences de l'éducation de McGill, vol. 52, no 2, 2017.

⁴¹ François-Xavier Merrien, « La Nouvelle Gestion Publique : un concept mythique », *Lien social et Politiques*, no 41, 1999.

« En général, dans les écoles, les cadres et les enseignantes sont + préoccupées par les performances et les résultats scolaires des élèves que les valeurs humanisantes que notre service promeut. Il est bien dit par nos gouvernements que le but de l'école est à la fois d'instruire, de qualifier et de socialiser. Comme le "socialiser" est difficilement quantifiable, il ne se voit que dans le climat des classes et des écoles. [...] Et nous les AVSEC, et certains enseignants bien sûr, œuvrons à faire pratiquer la vie aux enfants pour qu'ils deviennent non pas des héritiers du vide mais des apprentis-Sages en devenir! »

« Directions rigides. Projet éducatif trop centré sur la performance, le rendement, la réussite en termes de futur emploi comme si les écoles travaillaient d'abord à former (comme une usine) de futurs travailleurs au lieu de s'investir davantage pour permettre aux jeunes de devenir des personnes heureuses, plus libres, pour réussir leur vie […] »

« On fait aussi d'autres choses que des activités. On discute, on écoute, on crée des liens, on nourrit des relations, on mise sur l'humain, sur sa liberté, sa personnalité, sa pensée; on ne le considère pas juste comme quelqu'un que l'on devrait continuellement obliger à agir en lui donnant des directives et en lui inventant des projets pour l'occuper... C'est peut-être pour ça qu'on ne nous aime pas tant que ça, parce qu'on ne se préoccupe pas uniquement de performance, d'utilitarisme et d'efficacité. Mais on rêve d'un monde HUMAIN, et on invite les élèves à le bâtir avec nous... »

4.3 La refonte d'ECR et les AVSEC

À la surprise du réseau scolaire, le gouvernement a choisi de réviser le cours d'éthique et culture religieuse (ECR) en février 2020 : « L'objectif principal de cette révision est d'établir de nouveaux thèmes qui enrichiront le programme d'études et remplaceront, en tout ou en partie, les notions de culture religieuse ⁴²». Au moment d'écrire ces lignes, les consultations de la population et des partenaires sont en cours. Les huit thèmes présentement retenus par le Ministère sont :

- Participation citoyenne et démocratie
- Éducation juridique
- Écocitoyenneté
- Éducation à la sexualité
- Développement de soi et des relations interpersonnelles
- Éthique
- Citoyenneté numérique

FPPI

A C C O M P A G N E R

⁴² Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, « Consultation sur le programme d'éthique et culture religieuse », <u>consultation en ligne</u>.

Culture des sociétés⁴³.

La FPPE est invitée par le Ministère à participer aux forums des partenaires. À la lumière des thèmes abordés, il nous apparaît d'ailleurs incontournable que la question du SASEC soit incluse dans la réflexion du Ministère.

D'emblée, dans le cadre des forums, l'ensemble des partenaires demandent qu'il y ait une évaluation du programme d'ECR pour comprendre les forces et les faiblesses du programme avant de le reléguer aux oubliettes. Sinon, bien des critiques faites à l'égard du programme ECR s'appliqueront aussi au programme ECR 2.0. De plus, le programme comprend déjà la majorité des thèmes retenus. Aussi, il tend à être de plus en plus clair que la notion de l'éthique devrait être la colonne vertébrale du futur programme et surtout, qu'il ne faut pas en faire un cours fourre-tout où tous les sujets à la mode aujourd'hui s'y retrouvent.

Les AVSEC ne sont pas là pour enseigner aux élèves. Elles et ils les accompagnent dans un parcours réflexif et expérimental, les amènent à s'intérioriser, à penser au sens de leurs actions et à vivre des activités significatives, transformatives. Comme les AVSEC n'ont pas de programme fixe à enseigner et ne font pas d'évaluation, elles et ils travaillent en dehors du rapport autoritaire maître-élève, ce qui donne une couleur différente à leur action. Il s'agit du complément idéal – et incontournable – au cours d'ECR.

Les AVSEC offrent déjà des activités en lien avec la grande majorité des thèmes abordés dans le cadre des consultations pour la refonte d'ECR. Par exemple, 43,5% sont « régulièrement » ou « toujours » impliqués dans le dossier de l'éducation à la sexualité. Dans presque toutes leurs actions, les AVSEC intègrent des réflexions sur la confiance et l'estime de soi. La prévention de la violence et le vivre ensemble sont aussi au cœur de leurs interventions. Les thèmes abordés par les AVSEC et leurs méthodes (approche axée sur l'action, laboratoire de vie) font en sorte que l'éthique est au cœur de leur démarche. En effet, les AVSEC discutent avec les élèves de leurs valeurs et de leurs visions de la société; mettent en place des moments qui favorisent un dialogue ouvert et constructif sur les principes moraux et les questions existentielles. Par leurs actions, les AVSEC favorisent le développement de l'analyse critique, la liberté de pensée, l'ouverture sur le monde.

FPPE

COMPAGNER COOPÉ

CONSEILL

⁴³ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Programme des partenaires : révision du programme d'étude éthique et cultures religieuses*, février 2020.

« Mon souci est d'abord d'aider les jeunes à mettre du sens dans leur vie, à développer une pensée critique, créatrice et bienveillante qui amènera ceux-ci à faire des choix axés sur leurs valeurs autant dans leur vie personnelle qu'amoureuse, citoyenne ou professionnelle ».

« Une approche par et pour les élèves, un laboratoire de vie où on mise sur l'expérimentation comme apprentissage et où nous ne sommes pas dans une démarche évaluative envers les élèves. »

« Le SASEC promeut les valeurs humanisantes et de socialisation harmonieuse. [...] L'école est un lieu par excellence pour eux, un laboratoire pour pratiquer le vivre ensemble, se construire une personnalité harmonieuse avec soi et les autres, s'ouvrir au monde, à la différence, et donner du sens à leur réalité de tous les jours. »

En ce sens, pour la FPPE, le SASEC doit être rapidement mis au jeu dans la discussion sur l'avenir d'ECR. Les enseignantes et enseignants sont surchargés et disent ne pas pouvoir tout faire : elles et ils demandent de l'aide, de la formation et du soutien, surtout pour aborder des thèmes sensibles comme l'éducation à la sexualité. Pour que le nouveau cours d'ECR soit un succès, nous proposons d'y impliquer activement les AVSEC. Ces professionnelles et professionnels connaissent bien les thèmes suggérés, sont à l'aise avec ces contenus et proposent des activités qui répondent aux objectifs gouvernementaux, soit de « développer la réflexion de l'élève sur le vivre ensemble par la reconnaissance de l'autre et la poursuite du bien commun 44».

⁴⁴ Idem



ACCOMPAGNER

5. La quête de reconnaissance

Être en mesure de développer son sentiment d'efficacité personnel (SEP) est incontournable dans un contexte de travail aussi difficile et complexe que le réseau scolaire public. Le SEP permet de se sentir à sa place, en contrôle de son environnement et d'avoir confiance en ses capacités. Selon la théorie de Bandera, le SEP se construit à partir de nos expériences personnelles, l'observation d'autrui, la persuasion sociale et les facteurs ou états physiologiques et psychologiques⁴⁵.

Un élément qui peut grandement influencer le SEP est donc le regard que portent les autres sur notre travail. Malheureusement, très rares sont les AVSEC qui ont mentionné être portés par les encouragements des directions et des pairs. Au contraire, ces professionnelles et professionnels sont plutôt en quête de reconnaissance et doivent encore et toujours resituer leur expertise et le sens de leurs interventions. Leur service fait parfois l'objet de railleries et de préjugés, ce qu'elles et ils doivent combattre au quotidien.

5.1 Sortir de l'ombre : un défi

Près de 20 ans se sont écoulés depuis la création du SASEC, mais force est d'admettre que trop de directions d'établissement ne connaissent ou ne comprennent toujours pas ce qu'est ce service. Il faut dire qu'on observe un roulement de personnel important chez les directions et les directions adjointes. En raison du nombre décroissant d'AVSEC, rares sont les nouvelles directions, qui, alors qu'elles étaient dédiées à l'enseignement, ont eu la chance de travailler avec ces professionnelles et professionnels. Aucun cours du parcours universitaire menant au rôle de direction scolaire n'explique ce qu'est le SASEC.

Ainsi, chez les AVSEC des commissions scolaires francophones⁴⁶, seulement un AVSEC sur deux (53,7%) considère que les directions comprennent bien son rôle. Soulignons aussi que le tiers a mentionné que les collègues connaissent peu leur travail, mais à cet égard, plus de nuances sont apportées dans les commentaires : les AVSEC n'ont pas l'opportunité de travailler avec l'ensemble des enseignantes et enseignants, il y a peu d'espace pour présenter le service et il ne figure que rarement dans les documents « officiels » comme le projet éducatif. Une faible majorité de 60,5% considère tout de même que leur service est reconnu et valorisé

ÆFPPE

COMPAGNER COOPÉ F

CONSEILLER

⁴⁵ A. Bandura, *L'auto-efficacité*, *le sentiment d'efficacité personnelle*, Paris, De Boeck, 2007.

⁴⁶ À noter que, sauf exception, les données présentées dans le rapport concernent à la fois les AVSEC des commissions scolaires anglophones et francophones.

au niveau de la commission scolaire. Du côté des commissions scolaires anglophones, la petite taille de l'échantillon (14 personnes) ne permet d'en tirer des conclusions claires, mais la situation semble différente : pour 81,8%, le service est reconnu et valorisé par la commission scolaire et 90,9% considèrent que les directions comprennent bien leur rôle.

En fait, pour les AVSEC des commissions scolaires francophones, le nœud du problème, outre la question du sous-financement, semble surtout lié à la relation avec les directions d'établissement qui peuvent soit apprécier le service; soit l'apprécier sans le prioriser (c'est-à-dire être prêt à couper des heures qui y sont consacrées), soit ne pas le connaître et s'y désintéresser ou – plus rarement - avoir une opinion négative ou des préjugés à l'égard du SASEC et ne pas y voir de pertinence.

« Avec les coupures de postes AVSEC et les nombreuses restructurations du SASEC ces dernières années, le besoin constant de devoir expliquer notre rôle et "vendre notre salade" tant auprès des directions que des équipes-école »

« Ce n'est pas à défaut de l'expliquer, mais le rôle des AVSEC semble peu pertinent aux yeux des directions. Ils comprennent peu les objectifs derrière nos actions. »

Les AVSEC se sentent souvent oubliés par l'équipe-école. Leur rôle ne semble pas être mis en lumière chez les AVSEC francophones. 46,1% ont déploré que leur apport était peu visible ou sujet d'intérêt (seulement 18,2% chez les AVSEC anglophones). Selon plusieurs commentaires, cette situation s'explique entre autres par le peu de temps passé dans chacune des écoles.

« L'année dernière, j'ai dû nommer qu'il serait important de mettre le corps d'emplois d'AVSEC dans le projet éducatif, tous les autres professionnels étaient nommés sauf nous, fait étonnant toutes les animations de prévention violence énumérées dans le même projet éducatif avaient été réalisées par moi. »

« Je réalise qu'il y a encore des méconnaissances. Dans mon école, je me sens bien seule sur "ma planète". »

Cette invisibilisation prend différentes formes :

- Ne pas être invité à une rencontre d'équipe parce que pas assez présents dans une école pour être considérés membres de l'équipe-école à part entière:

- Étre oubliés lors d'événements officiels ou médiatiques en lien avec un projet qu'elles ou ils ont portant créé et porté;
- Voir son offre de service ignorée par des directions qui ne connaissent pas ou qui ne croient pas en la pertinence du SASEC.

Le manque de reconnaissance ne peut que nuire au développement du sentiment d'efficacité personnel (SEP), par exemple :

- Ne pas être reconnu pour des expertises spécifiques qu'elles ou ils ont développé;
- Se sentir comme une ressource qui « bouche les trous » et à qui on peut donner n'importe quel dossier;
- Avoir toujours à situer son expertise et démontrer la pertinence des interventions ou activités proposées.

En théorie, ce que visent les AVSEC, c'est faire de l'école un laboratoire de vie, un espace réflexif qui favorise l'introspection et qui est porté par une vision transformatrice et positive de l'engagement social. En revanche, dans la pratique, les AVSEC doivent bien souvent se contenter d'un saupoudrage de services dans plusieurs écoles. À défaut d'être réellement ancrés dans un milieu, plusieurs agissent comme une étincelle ou un catalyseur chez les élèves. D'autres développent des expertises plus pointues et au goût du jour (ex. pleine croissance) et mettent davantage l'accent sur cette spécificité, ce qui permet à la fois de se sentir valorisé et de garder du sens dans leur pratique professionnelle. Les AVSEC utilisent des stratégies personnelles pour parfaire la reconnaissance de leur service et s'adapter à la variabilité des milieux, des demandes et des visions.

- « Notre apport à l'équipe-école est souvent méconnu, mais lorsque nos collègues comprennent l'étendue de ce que l'on peut faire, on devient vite apprécié et reconnu ».
- « Plusieurs comprennent partiellement mon rôle mais pas mon rôle dans son ensemble. Je dois souvent apporter des précisions. Toutefois, la majorité de mes directions et des enseignants mentionnent qu'ils apprécient le travail que je fais auprès des élèves ».

5.2 Faire la différence auprès des élèves

Heureusement, la majorité des AVSEC arrivent à se concentrer sur l'essentiel : l'impact positif de leur travail sur les élèves. C'est ainsi qu'elles et ils vivent le plus de reconnaissance. 72% des répondantes et répondants considèrent que dans le cadre des activités proposées, elles et ils favorisent régulièrement, voire presque toujours le développement de la vie spirituelle des élèves. Ce nombre monte à 78,7% en ce qui a trait à l'engagement communautaire. Voici des exemples de leur façon d'intégrer le concept de vie spirituelle aux activités :

- « En troisième secondaire, j'offre une activité de méditation et je prends le temps avant de commencer de bien me représenter aux élèves, je rappelle mon rôle par rapport à ce qu'est la vie spirituelle, je rappelle les activités communes que nous avons faites ensemble auparavant afin de voir le cheminement parcouru et je présente l'activité du jour qui fait partie d'une progression dans l'apprentissage spirituel ».
- « Peu importe l'activité à laquelle les jeunes sont invités à collaborer, j'anime l'atelier afin que les jeunes puissent se reconnaître comme un être important qui doit agir positivement et de façon constructive afin de contribuer à favoriser l'harmonie et le changement évolutif dans son milieu de vie ».
- « Je crois favoriser le développement de la vie spirituelle par l'animation d'ateliers de présence attentive amenant les élèves à s'intérioriser, à être attentifs à ce qui se passe en eux, à se découvrir et mieux se comprendre mais aussi lorsque j'anime des relectures ou des échanges sur le sens des actions proposées ainsi que tout atelier sur l'identité amenant les élèves à mieux se connaître ».
- « La vie spirituelle c'est « ce qui fait vivre »: le « souffle » et le « sens ». Or, je ne peux parler d'émotions, de confiance, de civisme, d'engagement, etc. sans y faire directement ou indirectement allusion ».

Questionnés sur les facteurs favorables à la mise en place d'actions qui ont un impact positif sur les élèves, les AVSEC mentionnent sans surprise qu'avoir suffisamment de temps fait toute la différence. Revoir les mêmes élèves sur un long continuum, sur plusieurs années, est clairement un aspect spécifique aux AVSEC qui permet de progressivement mettre en place un climat de confiance et de respect. L'AVSEC devient une figure positive, significative et rassurante.

Plusieurs AVSEC ont aussi mentionné que l'ouverture et la vision positive des enseignantes et enseignants font la différence. Lorsque ces derniers réinvestissent les activités des AVSEC, l'impact pour les élèves est décuplé. La clé du succès est la compréhension du service et la mise en place de conditions gagnantes pour faire de l'école un véritable laboratoire de vie.

« Temps de qualité avec les élèves, enseignants présents lors des animations et qui réinvestissent avec les élèves, pouvoir rencontrer le même groupe à plusieurs reprises... »

« L'accueil empathique et le non-jugement. Le fait que je suis le seul [...] qui n'a pas un rôle d'évaluation dans le milieu scolaire. L'aspect non menaçant et " toutes les réponses sont bonnes ! " »

5.3 Individualisation du rôle

Un élément transparaît dans l'ensemble des réponses aux sondages : les AVSEC tiennent à leur autonomie professionnelle. En fait, la liberté de pratique est le versant positif de la méconnaissance du service : les AVSEC peuvent développer une pratique professionnelle à leur image, en fonction de leur formation universitaire, de leurs expériences personnelles, de leurs intérêts et visions du monde. Le travail d'AVSEC permet l'expression de la créativité et de l'originalité.

D'autres corps d'emplois travaillent avec un cadre professionnel plus spécifique, pour ne pas dire rigide. C'est le cas par exemple du personnel membre d'un ordre professionnel qui doit répondre à des exigences bien définies. Les AVSEC voient donc positivement cette liberté qui leur permet de mettre de l'avant leur personnalité, leur unicité.

Cependant, ce qui s'avère un grand avantage d'un point de vue individuel est devenu une sinon la plus grande vulnérabilité du SASEC. Cette multiplicité des pratiques rend le service difficile à définir, à décrire, à faire valoir et donc... à protéger. Cherblanc et Rison font le même constat :

« Sans une formation commune ni de vision partagée du service, on se retrouve avec des pratiques du service fort différentes d'un AVSEC à l'autre. Il est alors difficile d'avoir et de partager une identité professionnelle et de la défendre face aux autres professions en milieu scolaire et aux attentes du personnel à leur égard. Tout ceci fragilise la profession la rendant plus vulnérable en temps de compression budgétaire. ⁴⁷»

62% des AVSEC affirment déterminer seul(e) leurs tâches et activités. Mais surtout, 78,9% des AVSEC considèrent que c'est d'abord la personnalité de chaque AVSEC qui assure la valorisation du service. Cette dernière donnée est

FPPE

ACCOMPAGNER

COOPÉREF

CONSEILLER

⁴⁷ Jacques Cherblanc et Marie-Anne Risdon, op. cit., p. 6.

lourde de conséquences. Elle exprime bien sûr l'importance que les AVSEC accordent à leur autonomie.

- « c'est ma personnalité plus que mes formations et mon expérience qui fait en sorte que j'ai de l'ouverture dans mes écoles et ma commission scolaire. »
- « [Discuter] des pratiques professionnelles (diversité vs uniformité) est hors sujet et hasardeux compte tenu de l'autonomie professionnelle inhérente à notre prestation de services, en lien avec les besoins des milieux parfois très différents 48».

Certaines personnes tiennent à cette pratique qu'ils ou elles ont eu l'occasion de développer et de peaufiner au fil des années. L'autonomie donne un beau tremplin à la réalisation professionnelle. Mais pour la majorité – et surtout pour les plus jeunes – les sentiments sont plus mitigés. Bien sûr elles et ils apprécient leur autonomie et souhaitent la cultiver. Mais plusieurs craignent de vivre les dernières années du SASEC, de le voir mourir à petit feu. D'où le besoin de se concerter, de collaborer afin d'actualiser le service. Plusieurs commentaires expriment la volonté de développer davantage de cohésion afin de donner une image plus claire de ce qu'est le SASEC.

- « Malheureusement, bien que ça ne devrait pas en être ainsi, il me semble bien que la valorisation du service repose d'abord sur la personnalité de chaque AVSEC. C'est dommage! Car ça devient très lourd de porter le poids de l'image d'un service professionnel tant positivement que négativement. »
- « Nous sommes condamnés à l'excellence! On parle plus souvent de l'AVSEC qui est mauvais (et on veut alors l'abolition de ce service tout simplement plutôt que d'aider ou encadrer cet AVSEC comme on le ferait pour un enseignant) que de l'AVSEC qui est excellent. J'ai eu à "reprendre une école" après le passage d'une mauvaise AVSEC à quelques reprises et c'est extrêmement difficile de rétablir le lien de confiance. Le manque de formation commune nous a toujours nui. »
- « Il serait souhaitable que l'on reconnaisse que le service a une valeur en soi, indépendamment des intervenantes. »
- « Je considère que ce ne devrait pas être d'abord « la personnalité » de l'AVSEC mais plutôt la reconnaissance de la pertinence et de l'importance d'un SASEC de qualité dans les écoles du 21e siècle au Québec qui assure la valorisation du service, tout comme c'est le cas pour les autres corps d'emplois des écoles. Cependant, force est d'admettre que c'est un des seuls services dont l'appréciation et la reconnaissance dépend « surtout » de la personne qui l'assure. »

⁴⁸ Citation tirée d'un courriel écrit par un AVSEC et non directement du sondage.



ACCOMPAGN

Nous avons retenu un dernier commentaire qui montre bien le malaise et l'incertitude des AVSEC, qui, pour la plupart, semblent considérer que l'individualisation des pratiques est devenue un problème, mais qui demeure à la recherche d'un équilibre.

« Mes actions sont encadrées par le cadre ministériel du SASEC, les grandes lignes de la [Commission scolaire], les projets éducatifs et les besoins des milieux. Je fais de mon mieux pour tenir compte de tout ça. Dans certains milieux, j'ai quand même l'impression d'être laissée à moi-même. Je dispose d'une grande autonomie professionnelle et également d'une grande confiance. Un équilibre plus grand serait souhaitable entre cette autonomie et la vision globale de l'organisation (CS ou école selon la situation) car une grande autonomie amène un sentiment d'isolement. En même temps, c'est lourd de s'arrimer à tout, tout le temps. ÊTRE sur le terrain avec les élèves est aussi important. »

Au moment d'un départ à la retraite, comment remplacer une personne à l'expertise unique ? Comment présenter et faire valoir le service aux nouvelles et nouveaux enseignants s'il change en fonction de la personne qui animera ? En matière de financement, imaginons, au niveau de la commission scolaire, une discussion du Comité de répartition des ressources sur les sommes à dégager pour le SASEC. Comme ce Comité est composé d'une majorité de directions d'établissement, il est fort probable que ces derniers aient des visions différentes du SASEC, et ce, entre autres en raison de leur expérience avec des AVSEC qui ont eux aussi des approches fort distinctes. Comment arriveront-ils à s'entendre sur la répartition des budgets ? En bref, comment assurer la survie d'un service qui se compose de la « somme de ses parties » plutôt que d'un « tout » ?

5.4 Vers une vision commune

Le Cadre ministériel de 2005 s'avère la base commune devant guider l'action de tous les AVSEC. Est-ce encore le cas ? D'abord, 84,7 % des AVSEC des commissions scolaires francophones nous ont dit « bien connaître » ce Cadre. Par contre, une faible majorité de 63,5% le considère comme un « guide incontournable dans leur pratique ». Une personne avoue même que les AVSEC « l'ont tabletté ». Du côté anglophone, 88,9% connaissent bien le Cadre, mais seulement 44,4% y voient un guide incontournable.

Il faut dire que le Ministère organisait des formations sur ce guide dans les premières années suivant l'implantation du service. D'ailleurs, les plus expérimentés sont clairement plus nombreux à avoir été plus formés sur le Cadre : 54% de l'ensemble du groupe ont reçu une telle formation, contre 83% des personnes ayant plus de 15 ans d'expérience.

L'époque du perfectionnement des AVSEC orchestré par le Ministère est révolue. En effet, en matière de développement professionnel, les AVSEC ont la liberté de choisir ce qui leur convient. Ce qui s'apparente le plus à une formation collective s'avère aujourd'hui les activités de leur association, l'APAVEQ, qui ne regroupe cependant pas l'ensemble des AVSEC.

Poursuivons sur la question de la formation : 69,5% des répondantes et répondants considèrent que les AVSEC devraient avoir une formation universitaire commune ou comparable.

« Sur le terrain, nous tirons dans toutes sortes de directions différentes, selon nos personnalités, selon notre liberté de choisir dans notre milieu, selon notre bon vouloir parfois, etc. Il nous faut une formation UNIVERSITAIRE commune pour une profession qui va répondre à un besoin spécifique dans le système scolaire. Présentement, on ne sait pas quoi faire de nous, on ne sait pas quoi nous faire faire; comment voulez-vous qu'on nous propose une formation universitaire commune? Il va falloir que quelqu'un ait la possibilité de reprendre ça à la base. »

Nous leur avons soumis une liste de neuf sujets et avons demandé s'il était important que les AVSEC aient complété des cours universitaires ou développé une expertise en lien avec ces thèmes. Les sept thèmes suivants faisaient pratiquement l'unanimité, entre 83% et 97% des AVSEC les jugeaient importants:

- Technique d'animation
- Développement de l'enfance et de l'adolescence
- Pratiques sociales et enjeux sociaux contemporains
- Relation d'aide et éthique de l'intervention
- Mobilisation et actions collectives
- Relations interculturelles
- Intervention psychosociale.

En revanche, les deux sujets faisant référence aux religions ont créé la division : 50,6% des AVSEC considèrent important le sujet « Grandes religions, croyances et courants de pensée séculière » et 46,7% pour « Rôle de la religion dans la vie des individus et des sociétés ». Ce sujet sera abordé dans la section suivante.

Nous devons cependant en retenir que le manque de formation initiale commune et le manque de perfectionnement collectif peuvent nuire à la cohésion du groupe.

La collaboration et le réseautage sont des incontournables pour les AVSEC, d'abord pour contrer l'isolement, mais aussi pour développer une vision commune et favoriser leur développement professionnel. Elles et ils sont nombreux à

collaborer régulièrement et de façon significative avec d'autres AVSEC (80,3 %) et avec d'autres corps d'emplois (90,9%); 91,8 % soulignent que le réseautage est important dans leur travail.

Pour 57,8% des AVSEC, les grandes orientations et priorités d'action du SASEC sont déjà déterminées collectivement. 64,4% mentionnent avoir développé une vision commune, mais les défis demeurent bien réels : manque de temps pour se concerter, compressions qui mettent à mal l'organisation du service, différentes visions et parcours professionnels s'affrontent quelques fois...

- « Nous visons à développer une vision commune, nous venons toutefois de formations différentes, nous n'avons pas tous le même langage parfois malgré notre bon vouloir. Si nous avions une formation commune et qu'on nous indiquait une direction précise à suivre, je crois que ça serait bénéfique pour la profession ».
- « Nous avons travaillé très fort à créer une vision commune mais les nombreux changements vécus au cours des dernières années ont fragilisé cette vision. Et lorsqu'on vit de nombreux changements successifs, ça crée de l'isolement; chacun voulant sauver sa peau ».

Finalement, 66% des AVSEC disent que, déjà, leur groupe développe ou souhaite développer des projets pour actualiser leur service. Et surtout, une forte majorité de 75,8% croit qu'il est nécessaire d'actualiser le SASEC et qu'une telle démarche peut avoir des effets bénéfiques.

« Nous avons actualisé notre pratique et en vivons les effets positifs depuis 2 ans. Depuis que nous avons mis en place un plan d'action secteur, nous avons beaucoup de reconnaissance ».

6. Sortir de l'impasse lexicale

À tort, le Ministre Roberge associe vie spirituelle et religion. Et un programme « associé à la religion » n'a pas la cote dans le Québec d'aujourd'hui, particulière sous l'égide du gouvernement caquiste qui semble avoir entrepris une quête pour retirer toutes les références au religieux des écoles. Il y a lieu de se demander si le SASEC ne serait pas dans une impasse lexicale⁴⁹, en ce sens que la mécompréhension du concept nuirait au rayonnement du SASEC, voire à sa survie.

6.1 Vers un changement de titre d'emploi?

Jean-François Roberge n'est pas le premier Ministre de l'Éducation à éprouver un malaise avec cette appellation. En 2014, en réaction à une discussion avec le Ministre François Blais, la FPPE avait sondé ses membres concernant volonté de changer de titre. Les résultats : 71% des AVSEC ayant participé souhaitent un changement du nom AVSEC. En revanche, impossible alors de faire consensus à partir des options proposées, comme le montre le tableau suivant.

Sondage 2014	
Animation à l'éducation citoyenne	29%
Animation à l'engagement citoyen	32%
Aucun de ces choix	39%

Devant ces résultats, inutile d'expliquer que la FPPE ne soit pas allée de l'avant. Ce qui devient intéressant, c'est l'analyse des commentaires émis dans ce sondage de 2014. Parmi les éléments positifs associés à un nouveau titre d'emploi, des AVSEC mentionnent que cela permettrait d'augmenter la reconnaissance de la profession; un nouveau titre apporterait le sentiment d'être dans l'action et que le nom reflèterait mieux la réalité de leur travail d'aujourd'hui. Du côté des aspects négatifs, il est mentionné que la démarche en soi n'est pas pertinente, qu'il ne faut pas préconiser un changement seulement parce qu'un Ministre le souhaite et surtout, des AVSEC expliquent leurs craintes de perdre l'aspect qui leur est spécifique, qui professionnalise leur intervention.

ÆFPPE

MPAGNER COOPÉRER CONS

⁴⁹ Alain Bouchard, « La spiritualité à l'école : voie vers une sortie de la religion ou impasse lexicale ? » présentation dans le cadre de l'activité L'institutionnalisation de la spiritualité et de l'éthique dans les institutions laïques québécoises, Université Laval, chaire Religion, Spiritualité et Santé, 14 janvier 2015.

Dans le sondage de 2019, les résultats à la même question sont étonnamment similaires : 70% souhaitent changer de titre d'emploi, mais aucune des propositions retenues n'obtient un pourcentage assez élevé pour favoriser un ralliement consensuel. Les propositions avaient été déterminées à partir d'un sondage préalablement réalisé par l'APAVECQ. Nous avons demandé aux membres de classer les options en fonction de leurs préférences et voici les résultats.

Premiers choix	
A. Animatrice, animateur à la vie citoyenne	48,1%
B. Animatrice, animateur au développement de l'identité personnelle, sociale et culturelle	32,1%
C. Statu quo (AVSEC)	19,8%

Redistribution des votes, en excluant l'option statu quo (1er choix + 2e choix des personnes ayant choisi le statu quo)		
A. Animatrice, animateur à la vie citoyenne	55%	
B. Animatrice, animateur au développement de l'identité personnelle, sociale et culturelle	45%	

Si on analyse les résultats en fonction du classement moyen et par l'ajout de pondérations⁵⁰, les trois options obtiennent des résultats très similaires (38% pour l'option A; 35% pour l'option B et 27% pour l'option C, chez les AVSEC des commissions scolaires francophones).

Comme aucune des propositions ne se démarque suffisamment pour obtenir une forte adhésion, la FPPE ne va pas suggérer un nouveau titre d'emploi. Nous sommes cependant très ouverts à discuter d'un possible changement de titre d'emploi si le Ministre va de l'avant avec la proposition lancée dans les médias (animatrices, animateurs en développement personnel et à l'engagement social).

Des commentaires des membres ressortent certains concepts clés qui pourraient être considérés dans la réflexion pour un nouveau titre d'emploi : le développement global de la personne, le développement de l'identité et de la conscience sociale et bien sûr, l'engagement citoyen.

Soulignons finalement que le changement de titre d'emploi n'est pas une finalité, mais une opportunité pour discuter de l'ensemble de la situation du SASEC. Il ne doit pas avoir un effet réducteur par rapport au travail réalisé.

FPPE

ACCOMPAGNER

COOPÉRER

CONSEILLER

⁵⁰ Survey Monkey, Centre d'aide- question de classement, consultation <u>en ligne</u>.

6.2 Un concept qui crée la confusion

De ce débat sur le titre d'emploi ressort un malaise plus profond. Les AVSEC, comme groupe, semblent avoir adopté une inconfortable posture de division face à un aspect clé de leur rôle : le développement de la vie spirituelle. Des franges minoritaires s'opposent : soit on y tient mordicus, soit on se dissocie complètement du concept de « vie spirituelle ». La majorité semble plus partagée en étant à la fois attachée au concept, tout en constatant les difficultés qu'il engendre.

D'abord, le titre d'emploi génère encore aujourd'hui la confusion. 77,8% considèrent que, dans leur milieu de travail, les concepts « vie spirituelle » et « religieux » sont souvent confondus. Elles et ils passent donc un temps précieux à rappeler l'aspect non confessionnel du service et expliquer que la vie spirituelle s'avère plutôt une démarche individuelle qui s'enracine dans les questions fondamentales du sens de la vie. Plusieurs en sont venus à « éviter » le mot spirituel.

« À chaque fois que les gens entendent le mot "spirituel" dans mon titre, ils l'associent à religion. Souvent je réponds "Animatrice à la vie communautaire" pour éviter les explications ».

« Il y a déjà énormément de confusion sur notre titre. Beaucoup de collègues font le lien avec la pastorale et pensent que nous sommes des « prêtres défroqués ». Quand je me présente en début d'année, je dois prendre environ 10 à 15 minutes pour expliquer mon titre et finir par dire que je suis le monsieur qui remplace telle personne ».

D'ailleurs, on leur a demandé si malgré un éventuel retrait des mots « vie spirituelle » de leur titre d'emploi, elles et ils seraient quand même en mesure de faire les mêmes activités et leur donner autant de sens. Une forte majorité de 80% ont répondu oui. Il s'agit d'une donnée importante. 47,5% font le pari que cet éventuel retrait les aiderait à valoriser leur rôle, mais 25,9% craignent plutôt qu'un tel changement engendre de la confusion.

« Le mot spirituel étant souvent pour l'ensemble de la population associé à la religion, je crois qu'un nouveau nom pour notre métier est nécessaire sans mettre en péril la nature même de notre service: sens à la vie, intériorité, engagement, connaissance de soi, etc. Contribuer à développer des êtres libres, autonomes et responsables est possible même si le mot spirituel est enlevé ».

Il demeure des AVSEC qui sont clairement opposés à un tel changement. Pour ces personnes, retirer le concept « spirituel » dénature le travail, y fait perdre son sens et sa spécificité. Il vaudrait mieux éduquer l'ensemble de l'équipe-école et

44

même le Ministre et la population sur le sens non confessionnel du concept de vie spirituelle, plutôt que de le reléguer aux oubliettes.

« Si on enlève le "spirituel" de notre titre et de notre profession, on déracine ce qu'il nous reste et là, on donnera tout le pouvoir à nos supérieurs de retirer notre service car il n'aura plus rien à apporter aux élèves. Il ne faut pas enlever le mot spirituel de notre définition, de notre titre et de notre profession, il faut lui redonner toute sa place ».

« C'est exactement comme prétendre que la construction d'une maison se fait sans fondation » !

Ces arguments trouvent écho dans les écrits de Jacques Cherblanc et de Marie-Anne Risdon, qui considèrent le concept du spirituel plus inclusif que celui de l'engagement communautaire. Pour ces auteurs, le processus de professionnalisation des AVSEC doit passer par le concept de vie spirituelle pour ne pas être en compétition avec les autres intervenants scolaires⁵¹. Par contre, un des éléments à la base de leur réflexion s'avère l'ancienne « protection légale » du SASEC dans la Loi sur l'instruction publique.

6.3 Quel projet pour l'avenir?

Devant des visions divisées, il est difficile pour la FPPE de se positionner. Bien sûr, une majorité souhaite une actualisation du SASEC (75,8%) et un changement de titre (70%), mais à la lecture des commentaires, on constate qu'une frange importante des personnes en faveur du retrait du concept « spirituel » le vit comme une résignation, ou même, comme un triste deuil. Lucides devant l'effondrement de leur service et le peu d'intérêt que cette situation suscite autour d'eux, les AVSEC y voient une chance à prendre, une tentative qu'on se doit d'essayer.

« Bien que le sens original de la locution "vie spirituelle" ait sa place dans notre titre, le sens usuel qui lui est maintenant attribué dans le langage courant représente un danger pour notre service. Retirer les mots, ne veut pas dire retirer le sens. Rien ne nous empêche d'accompagner les élèves dans le développement d'une vision cohérente et mobilisatrice de l'existence sans avoir "vie spirituelle" dans notre titre ».

Nous avons ainsi demandé : quel est l'aspect prioritaire dans votre travail : la vie spirituelle ou l'engagement communautaire? Seulement 9% ont répondu la vie spirituelle, et 27,7% l'engagement communautaire. Une majorité de 55,8% a répondu que les deux concepts étaient trop interreliés selon eux pour être en mesure de les séparer.

FPPE

ACCOMPAGNER

COOPÉRER

CONSEILLER

⁵¹ Jacques Cherblanc et Marie-Anne Risdon, *op. cit.*, p. 11-12.

À noter qu'une quinzaine d'AVSEC ont répondu qu'un autre concept était au cœur de leur travail. Le développement de l'identité sociale et de la formation personnelle sont entre autres des thèmes qui ressortaient.

En somme, la majorité des AVSEC tendent à imbriquer les deux concepts, comme le suggère le Cadre ministériel. Plusieurs font référence à l'approche axée sur l'action et à l'importance de la relecture et du réinvestissement. Cette démarche professionnelle qui les caractérise conserve toute son importance. Dans un éventuel virage de la profession, le défi sera de rester centré sur la démarche, le cheminent : le laboratoire de vie que les AVSEC souhaitent faire vivre aux élèves.

- « Réfléchir à des questions qui touchent au sens de la vie et aux valeurs humaines amènent très souvent les personnes à vouloir se mobiliser ou entrer en action pour améliorer la société dans laquelle ils sont et être engagé dans l'action apporte une cohérence personnelle plus grande et en évolution. C'est un cycle qui est décrit dans l'approche centrée sur l'action des AVSEC. »
- « Je considère que l'engagement est le fondement de mon travail. Ceci étant dit, il s'agit aussi d'un laboratoire où l'élève expérimente l'engagement citoyen et la réflexion profonde du lien entre lui et la collectivité à travers des questions fondamentales. Je pense sincèrement que la spiritualité se vit dans le communautaire ».
- « Ma priorité est d'aider le jeune à penser par lui-même, à résister aux influences diverses, à rester fidèle à lui-même et à vivre harmonieusement avec les autres. Les relations saines, le respect de soi et des autres, la tolérance, le civisme à la base sont des sujets essentiels pour moi. Ils font appel à la compréhension que j'ai du spirituel ET de l'engagement communautaire ».

Conclusion

Le SASEC est tenu à bout de bras par des animatrices et animateurs chevronnés qui visent à faire de l'école un lieu de réflexion, de quête de sens et de solidarité : un laboratoire de vie. Elles et ils accompagnent les élèves dans cette période charnière où émergent des questions existentielles, se construit la vision du monde et se développe la conscience sociale. Jamais les élèves n'ont eu autant besoin de lieux d'échanges inclusifs pour contrer la xénophobie, l'intimidation ou la radicalisation.

L'école a le devoir d'offrir un milieu de vie sain, dynamique et engagé, ainsi que des espaces de réflexion et d'échanges à l'ensemble des élèves. Les services universels sont souvent les seuls services complémentaires auxquels une ou un élève aura accès pendant son parcours scolaire. Pour certains, il s'agit de remparts qui font toute la différence entre l'échec et la réussite.

Le contexte de la refonte du programme d'étude ECR nous semble le moment idéal pour revoir le cadre ministériel qui régit le SASEC. Les experts, expertes et partenaires participant aux Forums gouvernementaux insistent sur l'importance d'aborder les sujets éthiques et favoriser la réflexion critique avec les élèves. Le personnel enseignant peut traiter de tels thèmes, mais il n'a pas pour rôle – et n'a clairement pas le temps – de faire vivre des activités comme le font les AVSEC. Ces rôles sont complémentaires.

Par contre, il semble que des directions affirmeraient plutôt ne plus être obligés d'offrir ces services en raison de l'abrogation des mentions de l'animation spirituelle dans le Loi sur l'instruction publique (LIP) avec la sanction sous bâillon du projet de loi n°40. Comme le SASEC est toujours nommé au Régime pédagogique et que l'article 1 de la LIP oblige les centres de services scolaires à offrir ces services complémentaires, ces directions ont tort.

Notre engagement à représenter et à défendre les AVSEC demeure entier et plus déterminé que jamais. Nous demandons au Ministre Roberge d'appuyer officiellement le SASEC et de mettre sur pied un comité pour revoir son financement et l'actualiser. Il faut l'apport de ce service soit mis en lumière, entre autres dans les projets éducatifs et les plans d'action vers la réussite. Le SASEC doit avoir les moyens de ses ambitions.

C'est dans cet esprit que la FPPE s'est dotée d'un plan d'action, adopté à l'unanimité par les syndicats membres en janvier 2020, qui propose des recommandations et continuera à protéger le SASEC et faire valoir sa pertinence. Notre engagement à représenter et à défendre les AVSEC demeure entier et plus déterminé que jamais.

Recommandation 1 – Reconnaissance du service

- Considérant que le SASEC est un service aux élèves pertinent, d'actualité et ancré dans la mission de l'école;
- Considérant que le SASEC est un pilier de la laïcité scolaire.

La FPPE demande à Monsieur Jean-François Roberge, Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, d'affirmer publiquement son appui au SASEC et de s'engager à la maintenir.

Recommandation 2 – Financement adéquat

- Considérant les obligations prévues à la Charte et à la LIP d'offrir à tous les élèves l'accès aux services professionnels prévus aux Régimes pédagogiques;
- Considérant les critiques et les recommandations du VGQ pour mieux tenir compte des besoins des élèves dans la répartition des budgets alloués aux commissions scolaires;
- Considérant l'importance de la transparence, de l'imputabilité et de la reddition de compte pour l'actuel gouvernement :

La FPPE demande au Ministère d'exiger une reddition de compte détaillée de l'utilisation locale des sommes prévues, par volet, à la mesure budgétaire 15001 ainsi que de l'ensemble des mesures décentralisées.

La FPPE recommande que les sommes prévues spécifiquement pour les services professionnels dans les règles budgétaires, dont la mesure 15001 qui inclut le SASEC, soient non seulement dédiées, mais protégées.

La FPPE recommande la mise en place d'un plancher de services professionnels aux élèves, incluant le SASEC.

La FPPE recommande que le budget pour le plancher de services professionnels aux élèves soit ajouté aux allocations de base des règles budgétaires. Que ce budget soit spécifique, facilement identifiable et protégé.

Recommandation 3 – valorisation de l'expertise publique

- Considérant l'importance de développer des partenariats respectueux de l'expertise développée dans le réseau scolaire pour favoriser l'ancrage de l'école dans la communautaire;
- Considérant l'augmentation des situations conflictuelles de sous-traitance de tâches prévues au Plan de classification du personnel professionnel vers des organismes communautaires;

La FPPE recommande que l'expertise publique développée spécifiquement dans le réseau scolaire soit reconnue, valorisée et protégée.

La FPPE recommande que, dans le cadre de partenariats et collaborations convenus avec différents organismes, la spécificité de la mission, des mandats et de l'expertise de chacun soit respectée, dans une perspective de complémentarité. Que de tels partenariats n'aient jamais pour effet de remplacer l'expertise publique.

Recommandation 4 – Agir pour l'avenir

- Considérant la nécessité de reconnaître l'importance du SASEC pour les élèves et sa pertinence en lien avec la mission de l'école;
- Considérant la volonté du gouvernement de revoir le cours d'éthique et culture religieuse, la consultation publique et la mise en place de forums sur la question;
- Considérant la nécessité d'agir pour contrer l'effritement du SASEC (baisse du financement, baisse du nombre d'AVSEC et volonté ministérielle de retirer les mentions au service dans la LIP);
- Considérant les recommandations de la CDPDJ quant au maintien et à la valorisation du SASEC.

La FPPE revendique la mise en place d'un Comité de travail spécifique portant sur l'avenir du SASEC.

Que les travaux du Comité ministériel sur le SASEC portent notamment sur :

- Le financement du service:
- La formation initiale et continue;
- La mise à jour du cadre ministériel et du nom « AVSEC », en incluant dans la réflexion les concepts suivants : le développement global de la personne, le développement de l'identité et de la conscience sociale, l'engagement citoyen.

Bibliographie

BANDURA A., L'auto-efficacité, le sentiment d'efficacité personnelle, Paris, De Boeck, 2007.

BOUCHARD, Alain, « La spiritualité à l'école : voie vers une sortie de la religion ou impasse lexicale ? » présentation dans le cadre de l'activité L'institutionnalisation de la spiritualité et de l'éthique dans les institutions laïques québécoises, Université Laval, chaire Religion, Spiritualité et Santé, 14 janvier 2015.

Centrale des syndicats du Québec (CSQ), « Travailleuses et travailleurs du communautaire : vers une pleine reconnaissance de leur apport à la société québécoise », Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur le nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, décembre 2019.

CHERBLANC Jacques et RISON Marie-Anne, «Les enjeux d'une professionnalisation axée sur le « spirtiuel » », 2019, [document inédit, à paraître].

CHERBLANC Jacques, Théorisation ancrée du religieusement acceptable au Québec: le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire dans les écoles secondaires francophones de l'île de Montréal, Thèse de doctorat en sciences des religions, UQAM, 2005.

Comité directeur conjoint MEQ-CS sur les plans stratégiques et la reddition de compte, sous-comité sur la mise en place du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (SASEC), Rapport sur la situation du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire depuis sa création en juillet 2001, novembre 2004.

Comité sur les affaires religieuses : « la laïcité scolaire au Québec : Un nécessaire changement de culture institutionnelle », Avis au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2006.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Le respect des droits des élèves HDAA et l'organisation des services éducatifs dans le réseau scolaire québécois : une étude systémique, 2018.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Mémoire à la commission de la culture et de l'éducation, projet de loi n°40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, décembre 2019.

Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation (FPPE-CSQ), La situation du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire dans les commissions scolaires du Québec, 23 juin 2015.

LAJOIE Geneviève, « Projet de loi 40 : Québec Solidaire inquiet du sort réservé aux animateurs de vie spirituelle », *Journal de Québec*, 14 janvier 2020.

MERREIN François-Xavier, « La Nouvelle Gestion Publique : un concept mythique », *Lien social et Politiques*, no 41, 1999.

Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sports, *Pour approfondir sa vie intérieure et changer le monde : L'animation spirituelle et l'engagement communautaire, un service éducatif complémentaire, Cadre ministériel, 2005.*

Ministère de l'Éducation du Québec, Commission des États généraux sur l'éducation, 1996, Publications du Québec, 1996.

Ministère de l'Éducation du Québec, *Dans les écoles publiques du Québec : une réponse à la diversité des attentes morales et religieuses*, 2000, p. 14-15.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Programme des partenaires : révision du programme d'étude éthique et cultures religieuses,* février 2020.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire – Fiche 6 : approche centrée sur l'action, mai 2002.

QUIRION Marie-Eve, « Partenariats en milieux scolaires : pour le respect des rôles de chacun », *Nouvelles CSQ*, printemps 2017.

SANÉ Mamadou Vieux Lamine, « La gestion axée sur les résultats en éducation : esquisse d'un cadre conceptuel adapté au domaine scolaire », Revue des sciences de l'éducation de McGill, vol. 52, no 2, 2017.

Vérificateur général du Québec (VGQ), Audit de performance : Financement des commissions scolaires et gestion de leurs frais d'administration, automne 2017.